

Burundi : Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance—Rapport des services du FMI, communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration, et déclaration de l'Administrateur pour le Burundi

Dans le contexte de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le rapport des services du FMI pour la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 10 juin 2009 avec les autorités du Burundi sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de son achèvement, le 29 juin 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les avis exprimés par le Conseil d'administration lors de son examen du rapport des services du FMI, le 13 juillet 2009, qui a marqué l'achèvement de la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités du Burundi au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités du Burundi*
Protocole d'accord technique*

* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

**International Monetary Fund
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de modification de critères de réalisation

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Robert Sharer et Dominique Desruelle

13 août 2009

Accord FRPC :	Le 7 juillet, 2008, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FRPC d'un montant de 46,2 millions de DTS (60 % de la quote-part). La conclusion de la première revue du programme FRPC, achevée le 28 janvier 2009, est allée de pair avec la décision sur le point d'achèvement de l'initiative PPTTE.
Entretiens :	<p>Une mission composée de MM. Akitoby (chef de mission), Ioannou, Thomas et Camara (tous du Département Afrique) a séjourné à Bujumbura du 27 mai au 10 juin 2009 pour procéder à la deuxième revue du programme FRPC. La mission a coordonné ses travaux avec ceux des missions de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement.</p> <p>La mission s'est entretenue avec le Président Nkurunziza, le Premier Vice-président, M. Sahinguvu, le Deuxième Vice-président, M. Ntisezerana, la Ministre des finances, Mme Nizigama, le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi, M. Sindayigaya, et avec d'autres hauts fonctionnaires, ainsi qu'avec les représentants des syndicats, du secteur privé, des ONG, de la communauté des bailleurs de fonds et des médias.</p>
Revue du programme :	Tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels pour mars 2009 ont été observés, et les réformes structurelles se déroulent comme prévu. Les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième revue.
Publication:	Les autorités consentent à la publication du présent rapport, de la lettre d'intention et du MPEF.

Table des matières

Page

Résumé analytique	3
I. Contexte général	5
II. Évolution récente de l'économie et résultats du programme FRPC	5
III. Renforcement de la stabilité économique et maintien de la croissance	8
A. Perspectives macroéconomiques.....	8
B. Politique budgétaire et réformes connexes	9
C. Politique monétaire	11
D. Politiques du secteur extérieur	11
E. Réformes structurelles	12
F. Suivi du programme.....	12
G. Risques.....	13
IV. Évaluation par les services du FMI.....	13
Graphique	
1. Résultats macroéconomiques récents, 2000–08.....	7
Tableau du texte	
1. Perspectives à moyen terme, 2008–12	9
Tableaux	
1. Objectifs du Millénaire pour le développement.....	15
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–12	16
3. Opérations des administrations publiques, 2007–12	17
4. Situation monétaire, 2005–09	18
5. Comptes de la banque centrale, 2006–09.....	19
6. Balance des paiements, 2007–12	20
7. Indicateurs de la solidité du système bancaire, 2005–09	22
8. Calendrier des décaissements et revues (effectués et prévus), 2008–11	22
Appendices	
I. Lettre d'Intention.....	23
Pièce jointe I Memorandum de Politiques économiques et financières.....	25
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique	35
Tableaux des Appendices	
I.1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2008.....	32
I.2. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour for 2009	33
I.3. Critères et réalisation et repères structurels pour 2009	34

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'économie du Burundi s'est bien comportée en 2008, bien que les chocs sur les prix des produits alimentaires et des combustibles aient maintenu l'inflation à un niveau élevé. La croissance du PIB réel a atteint 4½ %, principalement grâce à une bonne récolte caféière et au nombre plus élevé de projets financés par les bailleurs de fonds. Sous l'effet de la hausse des cours mondiaux des produits de base au premier semestre de l'année, l'inflation, en glissement annuel, a culminé à environ 30 % en juin avant de se replier à environ 26 % à la fin de l'année. L'appui accru des bailleurs de fonds a contribué à porter les réserves officielles brutes à un niveau équivalant à environ 6½ mois d'importations. La monnaie s'est appréciée de 16 % en termes effectifs réels.

Dans un environnement post-conflit difficile, les résultats du programme FRPC ont été généralement satisfaisants. La plupart des objectifs indicatifs pour fin décembre 2008 ont été atteints, tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels pour mars 2009 ont été respectés et les réformes structurelles se déroulent comme prévu. En particulier, la loi portant établissement de la taxe sur la valeur ajoutée a été promulguée, la gestion de la paie a été transférée au Ministère des finances et le recensement des agents de l'État a été achevé. Les réformes des secteurs monétaire et financier ont en outre bien progressé et le système d'adjudication des devises est en cours de remaniement.

Les perspectives macroéconomiques du Burundi pour 2009 demeurent positives, mais elles sont moins favorables qu'elles ne l'étaient du fait de la crise financière mondiale. D'après les projections, la croissance économique, qui était de 4½ % en 2008, se repliera à 3,2 %, principalement sous l'effet de : i) la réduction de la demande d'exportations ; ii) un recul des cours mondiaux du café ; et iii) une baisse des transferts privés et des investissements directs étrangers. Face à une faible croissance économique et au tassement des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires, l'inflation en glissement annuel devrait diminuer et se situer à 9 % à la fin de l'année.

Les entretiens ont porté sur les moyens d'atténuer l'effet négatif du ralentissement économique mondial sur le Burundi. La politique budgétaire sera assouplie (environ 1,3 % du PIB) face au manque à gagner temporaire dû à la crise financière mondiale. En outre, le programme budgétaire révisé incorpore des dépenses additionnelles financées à l'aide de dons, d'un niveau égal à 1,5 % du PIB, qui sont destinées à atténuer l'impact de la crise sur les pauvres. La politique monétaire sera légèrement relâchée tout en conservant son objectif de réduction de l'inflation à un niveau à un chiffre. Le régime de taux de change flexible aidera lui aussi à l'ajustement de l'économie.

Parce que le Burundi est un pays qui sort d'un conflit, les risques pesant sur le programme restent importants. Le premier serait une détérioration de la situation politique, sociale et sécuritaire, à l'approche des élections générales (mi-2010). Les autres risques sont les dérapages de la gouvernance et des effets plus graves que prévu de la crise financière mondiale.

Les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième revue du programme, sur la base des résultats du Burundi et de la vigueur du programme.

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **Le Burundi compte parmi les pays les moins développés du monde.** Le PIB par habitant est d'environ 140 dollars EU, et à peu près 67 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté. Le pays se rapproche quelque peu des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), mais il est probable qu'aucun d'entre eux ne sera atteint en 2015 (tableau 1).
2. **Le pays sort de plus de dix ans de guerre civile.** En décembre 2008, le gouvernement a signé un accord de partage du pouvoir avec le dernier groupe de rebelles, les *Forces Nationales pour la Libération* (FNL). Le FNL est maintenant réorganisé sous la forme d'un parti politique et les rebelles sont actuellement réintégrés dans les institutions nationales. Cependant, la sécurité reste précaire avant les élections générales, fixées à la mi-2010.
3. **En août 2008, la Banque mondiale a approuvé une nouvelle stratégie d'aide-pays** qui est centrée sur les réformes structurelles visant à accélérer davantage la croissance et à assurer un recul plus poussé de la pauvreté. Les principales priorités sont : i) de promouvoir une croissance économique durable et généralisée; et ii) d'améliorer l'accès aux services sociaux et de renforcer la stabilité sociale. Le programme de travail Banque mondiale-FMI est décrit dans l'Annexe d'information.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME FRPC

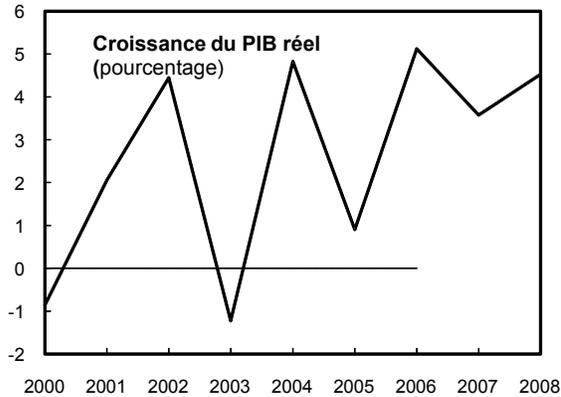
4. **La croissance économique s'est accélérée et l'inflation s'est accrue en 2008** (graphique 1 et tableau 2). La croissance du PIB réel a atteint 4½ %, contre 3,6 % en 2007, principalement du fait d'une bonne récolte caféière et de l'augmentation du nombre des projets d'investissement financés par les bailleurs de fonds. Sous l'effet de la hausse des cours mondiaux des produits de base au premier semestre de l'année, l'inflation, en glissement annuel, a culminé à environ 30 % en juin 2008 avant de se replier pour se situer à 26 % à la fin de l'année, niveau bien supérieur à l'objectif de 14 %. En 2008, la monnaie s'est dépréciée de 10 % en termes nominaux mais s'est appréciée de 16 % en termes effectifs réels¹.
5. **Les résultats du programme FRPC ont été généralement satisfaisants en 2008** (MPEF, tableau I.1). La banque centrale a atteint confortablement les objectifs indicatifs de fin d'année pour les avoirs extérieurs nets et les avoirs intérieurs nets. Un écart d'environ 0,4% du PIB par rapport à l'objectif indicatif retenu pour le financement intérieur net de l'État été enregistré, du fait que les dépenses financées sur ressources intérieures ont été plus élevées que prévu.

¹ L'appréciation effective réelle tient à l'impact du renchérissement des produits alimentaires et du pétrole sur l'inflation. Les entretiens avec les autorités et le secteur privé laissent penser que l'appréciation n'a qu'un effet limité sur la compétitivité.

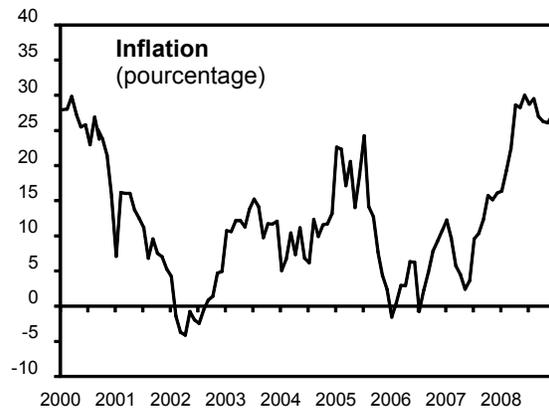
6. **Tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels pour mars 2009 ont été observés, et les réformes structurelles se déroulent comme prévu.** S'agissant des réformes budgétaires, la loi portant établissement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a été promulguée, la gestion de la paie a été transférée au Ministère des finances (critère de réalisation), le recensement des agents de l'État a été achevé et l'adoption de la stratégie de GFP a jeté les bases de la réforme de la GFP. Les réformes des secteurs monétaire et financier ont en outre bien progressé (MPEF, ¶9–10).

Graphique 1. Résultats macroéconomiques récents, 2000–08

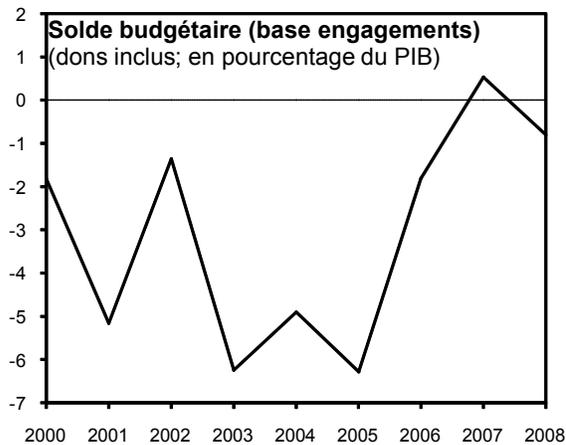
La croissance a été volatile mais a suivi une tendance à la hausse...



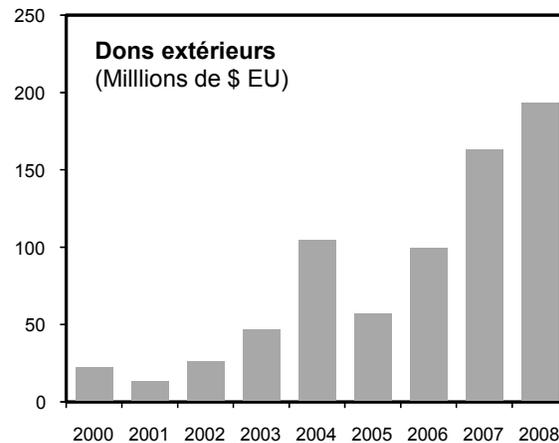
... tandis que l'inflation s'est fortement accélérée.



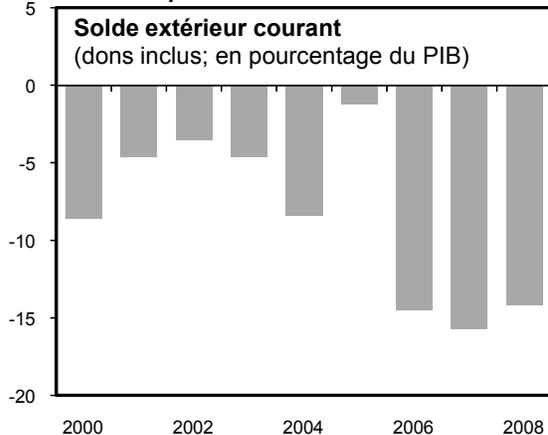
La situation budgétaire s'est améliorée...



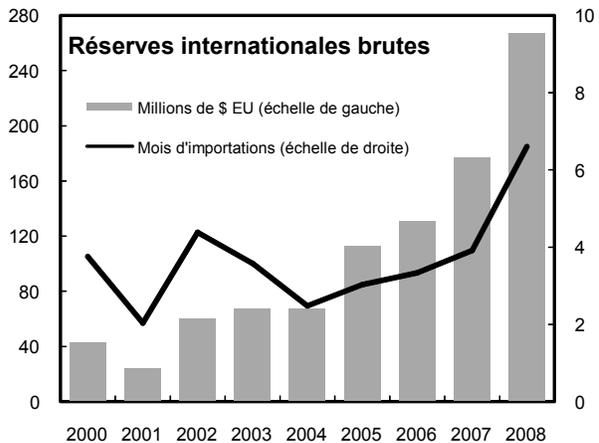
... du fait de l'augmentation des dons extérieurs.



Le solde extérieur courant s'est détérioré par suite de la croissance des importations financées par les donateurs...



... mais les entrées officielles de devises ont aidé à la reconstitution des réserves internationales.



III. RENFORCEMENT DE LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET MAINTIEN DE LA CROISSANCE

7. **Les entretiens ont porté sur les politiques à mener face à la crise financière mondiale en vue de renforcer la stabilité économique et de réduire davantage la pauvreté.** Les politiques budgétaire et monétaire seront prudentes et le régime de taux de change restera flexible. En particulier, la politique budgétaire sera assouplie face au manque à gagner temporaire causé par la crise mondiale. Devant la convergence de perspectives d'inflation plus favorables et d'un affaiblissement de la croissance en 2009, la politique monétaire sera elle aussi légèrement relâchée de manière à aider l'économie à s'adapter aux chocs impartis par la crise financière mondiale tout en conservant son objectif de réduction de l'inflation à un niveau à un chiffre.

A. Perspectives macroéconomiques

8. **Les perspectives macroéconomiques du Burundi pour 2009 demeurent positives, mais elles sont moins favorables qu'elles ne l'étaient du fait de la crise financière mondiale.** D'après les projections, la croissance économique, qui était de 4½ % en 2008, se repliera à 3,2 % principalement sous l'effet de : i) la réduction de la demande d'exportations ; ii) un recul des cours mondiaux du café ; et iii) une baisse des transferts privés et des investissements directs étrangers. Cependant, la faiblesse de la croissance économique et la baisse des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires ont amélioré les perspectives d'inflation pour 2009. Entre le 31 décembre 2008 et le 30 avril 2009, l'inflation, en glissement annuel, est tombée de 26 % à 13 %² ; elle devrait baisser davantage et se situer en fin d'année à 9 %.

9. **Sous réserve que la situation sécuritaire continue à s'améliorer, les perspectives économiques à moyen terme semble être favorables** (tableau 1 du texte). La croissance du PIB devrait atteindre environ 4 % dans la période 2009–12, sous l'effet de trois facteurs : 1) l'élimination continue des graves distorsions économiques, surtout dans le secteur du café, qui stimulera la productivité totale des facteurs ; 2) une augmentation sensible des investissements financés par l'aide, en grande partie aux fins de la rénovation de l'infrastructure, laquelle contribuera à remédier aux goulets d'étranglement au niveau de l'offre ; et 3) l'adhésion du pays à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), qui aidera à diversifier l'économie, stimulera la concurrence et attirera davantage d'investissements.

² Sur la même période, l'inflation des prix alimentaires, en glissement annuel, est tombée de 40 % à 17 %. Les prix alimentaires représentent environ 52 % de l'indice global des prix.

Tableau 1 du texte. Burundi -- Perspectives à moyen terme, 2008–12

	2008		2009		2010	2011	2012
	Prog.	Est.	Prog.	Prog. rév.		Proj.	
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
Croissance du PIB réel	4.5	4.5	4.5	3.2	3.6	4.2	4.8
Prix à la consommation (fin de période)	14.0	25.7	9.0	9.1	7.5	6.0	5.5
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Administrations publiques							
Recettes (hors dons)	19.1	18.6	19.3	18.0	18.6	19.3	19.5
Total des dépenses et prêts nets	42.6	44.1	44.6	46.1	45.5	41.8	41.2
Solde global							
Base engagements (dons hors PPTE inclus)	-3.6	-3.8	-3.0	-4.1	-4.0	-1.9	-1.3
Base caisse (dons hors PPTE inclus)	-4.9	-4.6	-3.0	-4.3	-4.0	-1.9	-1.3
Secteur extérieur							
Solde extérieur courant	-18.2	-14.2	-11.5	-9.5	-10.6	-13.6	-14.7
Balance des paiements globale	-1.1	7.8	-1.0	-2.5	0.1	-0.9	-0.8
Réserves officielles brutes							
En millions de \$ EU	155.3	266.6	153.8	231.8	247.7	249.8	252.1
En mois d'importations	3.2	6.6	3.4	5.5	5.0	4.5	4.0

Sources : Autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

B. Politique budgétaire et réformes connexes

10. **Le programme révisé table sur un déficit budgétaire global (base caisse et y compris les dons hors initiative PPTE) de 4,3 % du PIB**, contre 3 % selon les prévisions précédentes, en raison de la perte de recettes temporaire causée par la crise financière mondiale. Le total des dépenses augmenterait de 1½ % du PIB, du fait des dépenses financées sur dons qui sont destinées à atténuer l'impact de la crise sur les pauvres. La mission souscrit à la décision des autorités de financer l'accroissement temporaire du déficit budgétaire : i) en différant le remboursement des avances déjà accordées par la banque centrale (0,6 % du PIB) et ii) en accédant au financement limité et temporaire de la banque centrale (0,7 % du PIB). L'augmentation prévue du financement de la banque centrale est compatible avec la stabilité macroéconomique et la nouvelle charte de la banque centrale³.

11. **La politique budgétaire vise en outre à répondre au souci de viabilité de la dette.** Étant donné le fardeau de la dette du Burundi, le financement extérieur du budget devrait être strictement limité aux dons et aux prêts hautement concessionnels. Les réformes budgétaires prévues pour la période 2009–11 aideront elles aussi à assurer la viabilité de la dette. Il s'agit notamment de la nouvelle loi des finances publiques et des réformes de la politique fiscale,

³ Le financement additionnel de la banque centrale pose peu de risque pour l'objectif d'inflation étant donné le ralentissement économique et la faiblesse des cours mondiaux du pétrole et des produits alimentaires.

de l'administration des recettes, de la politique des dépenses, de la gestion de la trésorerie et de celle de la dette (EBS/08/77 et EBS/09/3).

12. **La politique budgétaire continuera à faciliter l'absorption de l'aide.** Si le financement extérieur concessionnel est plus élevé que prévu, le programme permettra un élargissement du déficit budgétaire en laissant les dépenses augmenter dans les domaines critiques pour la réalisation des OMD. Les autorités continuent à oeuvrer avec la Banque mondiale pour améliorer la capacité d'absorption du Burundi.

13. **Les autorités reconnaissent qu'il est essentiel de mobiliser les recettes intérieures pour assurer la viabilité budgétaire à moyen terme et accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté.** L'objectif de recettes révisé pour 2009 est de 18 % du PIB, niveau encore au-dessus de la moyenne de 17,3 % du PIB pour les États fragiles. Étant donné l'impact négatif de la crise financière mondiale sur les recettes, les services du FMI ont vivement engagé les autorités à poursuivre leurs efforts pour élargir l'assiette fiscale en réduisant les exemptions et en renforçant l'administration des impôts et des douanes. En outre, étant donné l'adhésion du Burundi à la CAE, les autorités institueront en juillet 2009 une TVA en remplacement de la taxe sur les transactions et adopteront le tarif extérieur commun de la CAE.

14. **Les autorités sont déterminées à réaffecter les dépenses aux secteurs liés à la réalisation des OMD, aidées dans cette action par l'allégement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)** (MPEF, ¶14, 16). Les dépenses dans les secteurs prioritaires devraient passer de 8,8 % du PIB en 2008 à 9,9 % du PIB en 2009. Conformément à la stratégie de réduction de la pauvreté du Burundi, les ressources de l'IADM seront affectées à l'agriculture, l'eau, l'infrastructure rurale, la santé et l'éducation.

15. **Le programme révisé tient compte d'une augmentation de la masse salariale dans le secteur de la santé.** En raison des nouvelles indemnités accordées au personnel de santé de première ligne, la masse salariale sera révisée à la hausse d'environ 0,5 % du PIB, action qui sera contrebalancée par des coupes dans les dépenses non prioritaires. Les autorités ont souligné que les nouvelles allocations étaient nécessaires pour mettre un frein aux sorties persistantes de docteurs et infirmières du système de santé publique et préserver les progrès récents des indicateurs de santé.

16. **Les services du FMI ont vivement engagé les autorités à poursuivre la réforme des salaires et de l'emploi.** Les autorités ont réaffirmé leur attachement à la poursuite des réformes prévues de la fonction publique (MPEF, ¶16), en consultation avec la Banque mondiale. Maintenant que la gestion de la paie a été transférée au Ministère des finances, le gouvernement procédera à un audit de la paie pour s'assurer que les paiements de salaires et indemnités sont conformes à la loi. L'audit fournira en outre une base solide à la réforme de

la politique salariale que le gouvernement entreprend actuellement en consultation avec la Banque mondiale.

17. **Les autorités sont attachées à la réforme de la GFP** (MPEF, ¶22). Le Conseil des ministres a adopté une stratégie de GFP et un plan d'action, et le gouvernement a accéléré la rationalisation de ses comptes bancaires. Cette année, il a en outre amorcé l'application progressive de la nouvelle loi organique des finances publiques.

C. Politique monétaire

18. **La politique monétaire conservera le même objectif, qui est de stabiliser les prix tout en faisant une place suffisante à la croissance économique.** Elle sera en outre légèrement assouplie pour aider l'économie à s'adapter à la crise, mais sans compromettre l'objectif d'inflation. Pour que l'objectif d'inflation à un chiffre puisse être atteint, la masse monétaire au sens large continuera d'augmenter plus lentement que le PIB nominal. Les services du FMI tablent sur une expansion de la monnaie centrale d'environ 13½ % et de la masse monétaire au sens large d'environ 14½ % en 2009. La croissance du crédit au secteur privé devrait s'affaiblir en raison du ralentissement économique.

19. **Le Ministère des finances et la banque centrale conviennent qu'une étroite coordination des politiques budgétaire et monétaire est essentielle à la réalisation de l'objectif d'inflation** (MPEF, ¶19). Ils reconnaissent que la coopération est nécessaire pour améliorer les prévisions de liquidité de la banque centrale et assurer que les dépenses financées par l'aide sont absorbées par la voie des ventes de devises.

20. **Suite à la crise financière mondiale, la banque centrale s'emploie à renforcer le contrôle bancaire** (MPEF, ¶23). Bien que la récente mission PESF Banque-FMI n'ait détecté aucun signe palpable de tension systémique imminente, les services du FMI ont vivement engagé les autorités à demeurer vigilantes en agissant promptement pour mettre en oeuvre les recommandations du Département des marchés monétaires et de capitaux sur le contrôle bancaire, en particulier celles concernant le contrôle fondé sur les risques.

D. Politiques du secteur extérieur

21. **La situation extérieure en 2009 devrait être dominée par la crise financière mondiale.** Malgré un repli des cours du café et des transferts privés, le déficit extérieur courant devrait s'améliorer, principalement sous l'effet de la baisse prévue des cours mondiaux des produits alimentaires et du pétrole (les importations de produits alimentaires et de pétrole représentent un quart du total des importations)⁴. Selon toute attente, les donateurs

⁴ La croissance des importations en volume ralentira légèrement en dépit de la baisse des prix, du fait du ralentissement économique.

devraient honorer leurs engagements pour 2009. Du fait de la diminution du financement du secteur privé et des investissements directs étrangers, le solde du compte de capital et du compte financier devrait se détériorer, la balance des paiements globale devrait afficher un léger déficit et, par conséquent, les réserves officielles brutes devraient baisser un peu pour se situer à environ 5½ mois d'importations.

22. Les services du FMI ont souligné que l'amélioration du fonctionnement du marché des changes aidera l'économie à s'adapter aux chocs exogènes (MPEF, ¶20).

Faisant fond sur les progrès récemment accomplis dans le lancement des enchères symétriques de devises, les autorités renforceront le système d'adjudication tout en jetant les bases de l'établissement d'un marché interbancaire de devises à moyen terme. Les services du FMI les ont vivement engagées à prendre en outre des mesures pour éliminer la pratique de taux de change multiples qui subsiste et à accepter les obligations visées à l'article VIII, section 2, 3, and 4. Les autorités entendent demander au FMI une assistance technique (AT) dans ce domaine.

23. Les autorités devraient poursuivre le renforcement de la gestion de la dette extérieure maintenant que le Burundi est parvenu au point d'achèvement de l'initiative PPTE et a reçu un allègement au titre de l'IADM. D'après la dernière analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu (EBS/09/4), le risque de surendettement est élevé pour le Burundi — il est donc d'autant plus important qu'il continue de chercher à obtenir seulement des dons et des prêts hautement concessionnels.

24. Le gouvernement a créé un comité interministériel chargé de coordonner les efforts d'intégration à la CAE et de faciliter la prise de décision. Une stratégie nationale et un plan d'action, établis avec l'aide des partenaires au développement, seront adoptés prochainement.

E. Réformes structurelles

25. En plus des réformes structurelles dont il a été question (ci-dessus et dans le MPEF ¶20, 22–24), le gouvernement fait des progrès soutenus dans la réforme des secteurs du café et du pétrole. Depuis l'adoption d'un vaste plan de réforme de la filière café, il a établi une autorité de régulation et publié des appels d'offre pour la vente des stations de lavage du café.

26. Les autorités sont déterminées à mettre en place un mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers (MPEF, ¶11, 26). Le gouvernement a émis en mai 2009 un décret définissant les modalités d'ajustement mensuel des prix de détail des produits pétroliers sur la base de l'AT de la Banque mondiale et du FMI.

F. Suivi du programme

27. Les critères de réalisation quantitatifs semestriels portent sur les avoirs extérieurs nets et les avoirs intérieurs nets de la banque centrale, ainsi que sur le

financement intérieur net de l'État, assortis de facteurs d'ajustement pour tenir compte de la volatilité de l'aide. Il y a en outre trois critères de réalisation permanents : plafond zéro pour i) la dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État; ii) la dette extérieure à court terme; et iii) l'accumulation d'arriérés extérieurs. Des objectifs indicatifs ont été fixés pour l'accumulation d'arriérés intérieurs et la monnaie centrale (MPEF, tableau I.2). Les autorités demandent : i) la modification des critères de réalisation quantitatifs pour fin septembre afin de tenir compte de l'impact de la crise financière mondiale; et ii) la conversion de tous les critères de réalisation structurels en repères structurels, conformément à la récente décision du Conseil d'administration sur la politique de conditionnalité. Comme le laisse prévoir le document EBS/08/77 (¶51), les services du FMI proposent d'éliminer l'objectif indicatif fixé pour la masse salariale parce que les autorités ont satisfait à la conditionnalité structurelle concernant le recensement des agents de la fonction publique et la gestion de la paie.

28. **La conditionnalité structurelle proposée (cf. MPEF, tableau I.3) est liée au premier axe stratégique du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté :** renforcer la gouvernance économiques, en particulier rendre transparente la gestion financière.

G. Risques

29. **Bien que les autorités aient réaffirmé leur ferme attachement au programme et à une bonne gouvernance, il existe deux principaux risques :**

- Premièrement, une détérioration de la situation politique et sociale avant les élections générales de l'année prochaine serait un revers majeur. La poursuite de l'application de l'accord de partage du pouvoir entre le gouvernement et le dernier groupe de rebelles pourrait aider à maîtriser ce risque.
- Deuxièmement, la crise financière mondiale pourrait avoir sur la croissance économique un impact plus fort que prévu. Dans le cas où ce risque se matérialiserait, les autorités ont un plan d'action conjoncturelle prévoyant la réduction des dépenses non prioritaires si les recettes fiscales venaient à baisser (MPEF, ¶17). La crise mondiale pourrait en outre amener les donateurs à réduire leur aide. Face à cette possibilité, le programme inclut des coefficients d'ajustement des objectifs (voir le Protocole d'accord technique (PAT)).

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

30. **Dans un environnement post-conflit difficile, le Burundi a fait des progrès soutenus, quoique inégaux.** La croissance du PIB réel s'est accélérée en 2008, mais le choc alimentaire et pétrolier a maintenu l'inflation à un niveau élevé. La plupart des réformes

monétaires et budgétaires ont bien progressé. Les perspectives économiques sont généralement favorables mais entourées de risques dus à la situation sécuritaire et la conjoncture extérieure.

31. **Le programme révisé pour 2009 devrait renforcer davantage la stabilité macroéconomique et assurer un recul plus poussé de la pauvreté tout en aidant le Burundi à faire face à l'impact de la crise financière mondiale.** Les services du FMI conviennent que l'assouplissement de la politique budgétaire et monétaire à court terme est une riposte appropriée à la crise. Les dépenses affectées aux secteurs liés à la réalisation des OMD seront sensiblement accrues, soutenues par l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM.

32. **Les autorités devraient continuer à recourir principalement aux dons et aux prêts hautement concessionnels pour préserver la viabilité de la dette.** L'amélioration de la gouvernance sera essentielle à l'obtention de l'appui des donateurs. À cette fin, les autorités devraient renforcer davantage la GFP. Les services du FMI engagent vivement les donateurs à accélérer leurs apports de dons et autres aides concessionnelles, étant donné la nécessité de réduire la pauvreté et d'atténuer le risque de surendettement.

33. **À la lumière de la crise financière mondiale, les services du FMI engagent vivement les autorités à accélérer leurs efforts pour renforcer le secteur financier** en améliorant le contrôle bancaire, en remédiant aux déficiences du système bancaire et en renforçant le dispositif de contrôle interne de la banque centrale. Le rapport PESF Banque-FMI, à paraître prochainement, devrait aider à guider ces efforts.

34. **La pérennité de la croissance dépend de l'accélération des réformes structurelles.** Les autorités devraient non seulement maintenir l'élan donné aux réformes de la gouvernance budgétaire, mais aussi poursuivre leurs efforts pour réformer la filière café. L'entrée dans la CAE devrait en outre donner une impulsion aux réformes structurelles qui amélioreraient le climat des affaires.

35. **En tant que pays sortant d'un conflit, le Burundi reste exposé à des risques importants,** mais les autorités ont jusqu'à présent fait la preuve de leur aptitude à gérer les tensions économiques et sociales. Les services du FMI souscrivent entièrement à leurs efforts.

36. **Les services du FMI recommandent la conclusion de la deuxième revue de l'accord FRPC sur la base des résultats du Burundi et de la vigueur du programme, ainsi que la modification des critères de réalisation.**

Tableau 1. Burundi — Objectifs du Millénaire pour le développement

	1990	1995	2001	2003	2004	2005	2015 Objectif
Objectif 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim							
Cible 1. Réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar EU par jour.							
1. Population à revenu inférieur à 1 dollar par jour (en pourcentage)	58.4 ¹
2. Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar EU par jour (en pourcentage)	22.7 ¹
3. Part du quintile le plus pauvre dans le revenu ou la consommation (en pourcentage)	7.9 ²	...	5.1 ¹
Cible 2 : réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de la population souffrant de la faim							
4. Prévalence de la malnutrition infantile (pourcentage des enfants de moins de 5 ans)	45.1 ³
5. Population ne disposant pas l'apport calorique minimal quotidien (en pourcentage)	49.0	64.0	70.0	67.0	...	66.0	24.5
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous							
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires							
6. Taux de scolarisation primaire net (en pourcentage du groupe d'âge concerné)	41.0	29.5	52.3	30.6	...	35.7	100.0
7. Pourcentage d'écoliers achevant la cinquième année d'études primaires	61.7	...	64.0	63.0	...	67.0	100.0
8. Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	51.6	57.9	65.1	...	73.3	...	100.0
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes							
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire si possible d'ici à 2005 et à tous les niveaux en 2015 au plus tard.							
9. Taux de scolarisation filles/garçons dans le primaire et le secondaire (en pourcentage)	81.8	79.1	82.0	82.8	...
10. Taux d'alphabétisation jeunes femmes/hommes (en pourcentage des 15-24 ans)	76.7	86.0	95.6	...	91.7
11. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole	13.3
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national	...	11.3	14.0	18.0	18.0	30.5	...
Objectif 4. Réduire la mortalité infantile							
Cible 5. Réduire de deux tiers le taux de mortalité des moins de 5 ans entre 1990 et 2015							
13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000)	190.0	190.0	204.0	...	190.0	190.0	63.3
14. Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	114.0	114.0	121.0	...	114.0	114.0	...
15. Taux de vaccination contre la rougeole (en pourcentage des enfants de 12-23 mois)	74.0	80.0	75.0	75.0	75.0	75.0	...
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle							
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle							
16. Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée pour 100 000 naissances vivantes)	1,000.0 ³
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (en pourcentage du total)	25.2 ³
Objectif 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies							
Cible 7. D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH/SIDA et commencé à inverser la tendance actuelle							
18. Prévalence du VIH chez les femmes (en pourcentage des 15-24 ans)	11.0	2.3	...
19. Taux d'utilisation de contraceptifs (en pourcentage des femmes de 15 à 49 ans)	16.0 ³
20. Nombre d'enfants orphelins à cause du VIH/SIDA	170,000	120,000	...	120,000	...
Cible 8. D'ici à 2015, avoir enrayer et commencé à inverser l'incidence du paludisme et d'autres maladies graves							
21. Taux de mortalité liée au paludisme
22. Proportion de la population dans les zones à risque de paludisme utilisant des précautions et traitements efficaces
23. Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	124.6	...	298.3	334.2	...	333.7	...
24. Cas de tuberculose détectés par DOTS (en pourcentage)	...	19.6	34.4	30.0	28.9	29.6	...
Objectif 7. Assurer un environnement durable							
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes. Inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.							
25. Zones forestières (en pourcentage de la superficie totale)	11.3	5.9	...
26. Zones protégées (en pourcentage de la superficie totale)	4.4	4.8	5.6	5.6	5.6	5.7	...
27. PIB par unité d'énergie consommée (dollars EU en PPA par kg d'équivalent-pétrole)
28. Emissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	0.03	0.04	0.04	0.03
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides
Cible 10 : Réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de la population sans accès à l'eau potable.							
30. Accès à une source d'eau améliorée (pourcentage de la population)	69.0	79.0	79.0	84.5
Cible 11. Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis dans le monde.							
31. Accès à un système d'assainissement amélioré (pourcentage de la population)	44.0	36.0	36.0	...
32. Accès à la sécurité d'occupation des logements (pourcentage de la population)
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ⁴							
Cible 16. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'emploi productif pour les jeunes.							
45. Taux de chômage des 15-24 ans (total)
Femmes
Hommes
Cible 17. Rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables.							
46. Proportion de la population ayant accès aux médicaments essentiels à un coût abordable
Cible 18. Donner accès aux technologies nouvelles, en particulier celles de l'information et de la communication.							
47. Téléphones fixes et portables (pour 1 000 personnes)	1.4	2.9	7.4	12.5	12.5	17.6	...
48. Ordinateurs personnels (pour 1 000 personnes)	0.7	1.8	4.8	4.7	...

Sources : Banque mondiale; base de données des indicateurs du développement dans le monde, avril 2006; estimations des services du FMI.

¹ Données de l'enquête de 1998.² Données de l'enquête de 1992.³ Données de l'enquête de 2000.⁴ Les cibles 12 à 15 et les indicateurs 33 à 44 sont exclus parce qu'ils ne peuvent être mesurés pour un pays spécifique. Ils ont trait à l'aide publique au développement, à l'accès au marché et à l'initiative PPTE.

Tableau 2. Burundi -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–12

	2007	2008		2009		2010	2011	2012
	Est.	Prog.	Chiffres prov.	Prog.	Prog. rév.	Proj.		
	(Variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix								
Croissance du PIB réel	3.6	4.5	4.5	4.5	3.2	3.6	4.2	4.8
Déflateur du PIB	8.2	18.5	24.4	16.5	20.3	6.8	6.0	5.4
Prix à la consommation (moyenne de la période)	8.3	19.1	24.4	11.2	12.9	8.3	6.8	5.8
Prix à la consommation (fin de la période)	14.7	14.0	25.7	9.0	9.1	7.5	6.0	5.5
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (\$ EU)	-9.7	49.7	9.0	-11.5	-0.4	27.1	7.3	3.6
Importations, f.à.b. (\$ EU)	20.6	18.4	16.0	-18.0	-32.3	16.7	12.1	9.1
Volume des exportations	-1.7	34.0	-0.4	-0.8	35.5	27.2	6.6	4.2
Volume des importations	6.0	4.3	4.2	7.5	6.0	6.1	5.5	5.4
Termes de l'échange (détérioration = -)	-23.4	3.7	3.5	16.8	15.0	-9.2	-5.3	-4.0
	(Variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)							
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	11.5	12.5	21.9	-6.6	0.3
Crédit intérieur	6.6	21.0	18.8	21.9	15.7
État	-0.2	0.0	5.8	0.0	4.9
Secteur privé	7.6	16.6	8.5	18.4	6.2
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10.1	20.0	34.2	13.9	14.4
Monnaie centrale (taux de croissance sur 12 mois)	17.4	22.0	25.1	12.9	13.5
	(En pourcentage du PIB)							
Administrations publiques								
Recettes (hors dons)	18.6	19.1	18.6	19.3	18.0	18.6	19.3	19.5
Total des dépenses et prêts nets	38.5	42.6	44.1	44.6	46.1	45.5	41.8	41.2
Solde global (base engagements)								
Hors dons	-19.8	-23.5	-25.5	-25.4	-28.1	-26.9	-22.5	-21.7
Dons inclus (hors initiative PPTE)	-3.3	-3.6	-3.8	-3.0	-4.1	-4.0	-1.9	-1.3
Solde épargne-investissement	-15.7	-18.2	-14.2	-11.5	-9.5	-10.6	-13.6	-14.7
Secteur privé	-12.4	-17.7	-10.5	-8.5	-5.4	-6.7	-11.7	-13.4
Secteur public	-3.3	-0.5	-3.8	-3.0	-4.1	-4.0	-1.9	-1.3
	(Millions de \$ EU, sauf indication contraire)							
Secteur extérieur								
Solde extérieur courant, dons inclus	-153.4	-207.1	-155.9	-163.3	-134.6	-153.7	-206.0	-236.3
Réserves officielles brutes								
En millions de \$ EU	177.3	155.3	266.6	153.8	231.8	247.7	249.8	252.1
En mois d'importations	3.9	3.2	6.6	3.4	5.5	5.0	4.5	4.0
Ratio service de la dette/exportations (en %)	6.8	4.3	3.6	1.6	2.3	3.4	3.8	6.3
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB aux prix courants du marché (milliards de FBu)	1,060	1,311	1,378	1,678	1,711	1,893	2,091	2,310

Sources : Autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Burundi -- Opérations des administrations publiques, 2007–12

	2007	2008		2009		2010	2011	2012
	Est.	Prog.	Est.	Prog.	Prog. rév.	Proj.		
	(En pourcentage du PIB)							
Recettes	18.6	19.1	18.6	19.3	18.0	18.6	19.3	19.5
Recettes fiscales	17.2	17.7	16.7	17.4	16.3	16.8	17.5	17.7
Impôt sur le revenu	5.0	4.6	4.7	4.8	4.5	4.6	4.8	4.9
Taxes sur les biens et services	8.7	9.5	8.8	8.7	8.4	8.8	8.9	8.8
Taxes sur le commerce international	3.2	3.3	3.0	3.7	3.1	3.2	3.5	3.7
Autres recettes fiscales	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Recettes non fiscales	1.4	1.4	2.0	1.8	1.7	1.8	1.8	1.8
Dépenses et prêts nets	38.5	42.6	44.1	44.6	46.1	45.5	41.8	41.2
Dépenses courantes ¹	24.6	25.2	25.7	24.5	24.6	25.3	25.4	25.6
<i>dont</i> : salaires	10.8	10.8	11.2	10.7	11.2	11.1	10.8	10.7
Prog. spéciaux financés sur ressources extérieures ²	1.2	1.8	3.2	3.8	5.3	3.0	0.9	0.8
Dépenses en capital & prêts nets	12.7	15.6	15.2	16.3	16.3	17.2	15.6	14.8
<i>dont</i> : liés à l'IADM				1.7	2.3	1.0		
Solde global (base engagements)	-19.8	-23.5	-25.5	-25.4	-28.1	-26.9	-22.5	-21.7
(y compris dons hors initiative PPTE)	-3.3	-3.6	-3.8	-3.0	-4.1	-4.0	-1.9	-1.3
Variation des arriérés (réduction = -)	-2.1	-1.3	-0.8	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-21.9	-24.8	-26.3	-25.4	-28.3	-26.9	-22.5	-21.7
(y compris dons hors initiative PPTE)	-5.4	-4.9	-4.6	-3.0	-4.3	-4.0	-1.9	-1.3
Financement	22.4	24.8	26.6	25.4	28.3	25.9	21.5	20.7
Dons extérieurs	20.9	23.0	25.0	86.1	86.5	22.0	19.7	19.5
<i>dont</i> : allègement initiative PPTE	3.8	3.1	3.0	63.8	62.5	0.0	0.0	0.0
don du FMI au titre de l'IADM	0.0	0.0	0.0	1.7	2.3	1.0	0.0	0.0
Emprunts extérieurs, nets	-0.9	0.7	0.2	-60.9	-59.6	2.6	3.0	1.8
Produit des privatisations	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement intérieur	2.4	1.0	1.4	0.0	1.3	1.2	-1.2	-0.7
Déficit de financement et erreurs et omissions	-0.5	0.0	-0.3	0.0	0.0	1.0	1.0	1.0
	(Milliards de FBu)							
Total des recettes	197.6	249.8	256.7	323.3	308.1	352.1	402.8	449.3
Total des dépenses et prêts nets	407.9	558.0	608.0	748.8	789.6	861.3	873.3	951.0
Déficit de financement et erreurs et omissions	-5.4	0.0	-4.5	0.0	0.0	18.5	21.0	23.0
Financement total	237.7	325.7	366.8	425.6	485.1	490.8	449.5	478.7
	(Millions de \$ EU, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire :</i>								
IADM : allègement du stock par l'IDA et la BAfD				84.8	84.8			
IADM : économies sur service dette envers l'IDA et la BAfD :								
Amortissement				2.3	2.3	3.0	3.2	3.3
Paiements d'intérêts annuels				0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
Dépenses sociales (en % du PIB)	9.2	8.2	8.8	9.9	9.9	10.3	11.2	11.0
Dette publique (en % du PIB)	178	142	154	44	49	50	49	46
PIB aux prix courants du marché (milliards de Fbu)	1060	1311	1378	1678	1711	1893	2091	2310

Sources : Autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les projections des dépenses courantes sont principalement influencées par les dépenses affectées à la santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture.

² Il s'agit des dépenses financées sur ressources extérieures, qui comprennent les dépenses au titre des élections, de la démobilisation et des programmes de protection sociale temporaires exceptionnels.

³ Devrait être financé par des apports d'aide additionnels des donateurs.

Tableau 4. Burundi -- Situation monétaire, 2005–09

	2005	2006	2007	2008		2009	
	Chiffres effectifs			Prog.	Est.	Prog.	Prog. rév.
	(Milliards de FBu)						
Avoirs extérieurs nets	70.3	74.6	109.1	150.3	181.5	124.0	182.9
Banque centrale	48.8	41.5	75.6	38.7	139.4	25.0	87.3
Banques créatrices de monnaie	21.5	33.1	33.5	111.5	42.0	98.9	95.6
Avoirs intérieurs nets	227.6	277.7	298.7	390.5	368.9	477.4	438.9
Crédit intérieur	277.9	354.3	374.1	443.3	436.1	529.9	505.5
Créances nettes sur l'État	121.1	158.1	157.4	157.4	176.5	157.3	198.1
Crédit à l'économie	156.8	196.2	216.6	286.0	259.7	372.6	307.4
Autres postes, net (avoirs = +)	-50.4	-76.6	-75.4	-52.9	-67.2	-52.5	-66.6
M3	297.8	352.2	407.8	540.8	550.4	601.4	621.9
Dépôts en devises	40.2	52.3	77.7	144.5	107.3	150.0	115.0
M2	257.7	299.9	330.1	396.2	443.1	451.4	506.9
Circulation fiduciaire	67.9	68.4	84.2	117.6	112.6	135.2	135.2
Dépôts en monnaie nationale	189.8	231.5	245.9	278.6	330.5	316.2	371.7
Dépôts à vue	115.6	147.5	151.2	186.4	223.3	211.6	244.7
Quasi-monnaie	74.2	84.0	94.7	92.2	107.2	104.7	127.0
	(Variation en pourcentage de M2 en début de période)						
Avoirs extérieurs nets	15.9	1.7	11.5	12.5	21.9	-6.6	0.3
Banque centrale	13.8	-2.8	11.4	-11.2	19.3	-3.5	-11.7
Banques créatrices de monnaie	2.1	4.5	0.1	23.6	2.6	-3.2	12.1
Avoirs intérieurs nets	8.6	19.4	7.0	27.8	21.3	21.9	15.8
Crédit intérieur	-0.4	29.6	6.6	21.0	18.8	21.9	15.7
Créances nettes sur l'État	7.2	14.4	-0.2	0.0	5.8	0.0	4.9
Crédit à l'économie	-7.6	15.3	6.8	21.0	13.0	21.9	10.8
dont : secteur privé	-6.7	13.7	7.6	16.6	8.5	18.4	6.2
Autres postes, net (avoirs = +)	9.0	13.7	0.4	6.8	2.5	0.1	0.1
M3	24.5	21.1	18.5	40.3	43.2	15.3	16.1
Dépôts en devises	-2.6	4.7	8.5	20.2	9.0	1.4	1.7
M2	27.1	16.4	10.1	20.0	34.2	13.9	14.4
Circulation fiduciaire	5.3	0.2	5.2	10.1	8.6	4.4	5.1
Dépôts en monnaie nationale	21.8	16.2	4.8	9.9	25.6	9.5	9.3
Dépôts à vue	7.7	12.4	1.2	10.7	21.8	6.4	4.8
Quasi-monnaie	14.1	3.8	3.6	-0.8	3.8	3.1	4.5
<i>Pour mémoire :</i>							
Monnaie centrale (variation en % sur 12 mois)	32.7	5.9	17.4	22.0	25.1	12.9	13.5

Sources : Banque de la République du Burundi (BRB) et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Burundi -- Comptes de la banque centrale, 2006–09

	2006	2007				2008				2009			
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Jun	Sept.	Déc.
											Prog. rév.		
	(Milliards de FBu)												
Avoirs extérieurs nets	41.5	30.9	17.8	5.8	75.6	69.9	63.4	75.1	139.4	105.1	42.1	48.4	87.3
Avoirs intérieurs nets	65.0	68.9	91.1	104.9	49.4	48.4	71.6	71.4	17.0	33.6	122.6	127.4	90.2
Crédit intérieur	165.3	125.1	143.5	151.4	138.8	125.0	156.3	146.9	114.1	108.0	193.7	200.7	173.8
Créances nettes sur l'État	161.4	120.4	140.3	148.1	134.7	121.6	150.7	141.4	120.8	110.3	117.7	125.1	132.6
Crédit hors administrations publiques	3.9	4.7	4.6	3.0	3.2	3.4	5.6	5.4	-6.6	-2.3	76.0	75.6	41.2
Autres postes, net (avoirs = +)	-100.2	-56.1	-52.4	-46.5	-89.4	-80.1	-78.3	-75.6	-97.2	-74.4	-71.1	-73.4	-83.6
Monnaie centrale	106.5	99.8	108.9	110.8	125.0	118.3	135.1	146.5	156.4	138.7	164.7	175.8	177.5
Circulation fiduciaire	68.4	62.9	71.7	78.7	84.2	80.6	99.3	110.4	112.6	99.9	125.2	133.3	135.2
Réserves des banques	28.2	26.6	27.5	21.8	24.9	23.5	18.9	17.3	25.0	22.2	23.1	26.0	25.9
Encaisses	8.4	7.7	7.9	8.0	8.8	9.1	9.9	12.6	11.6	12.7	12.7	12.7	12.7
Autres dépôts non bancaires	1.4	2.6	1.8	2.2	7.1	5.1	7.1	6.2	7.2	3.8	3.8	3.8	3.8
<i>Pour mémoire :</i>													
Avoirs extérieurs nets de la BRB (millions de \$EU)	41.4	29.6	16.3	5.2	67.5	59.3	53.1	63.1	112.9	87.9	35.0	40.0	69.0

Sources : Banque de la République du Burundi (BRB) et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Burundi -- Balance des paiements, 2007–12

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
		Est.	Prog. Rév.		Proj.	
	(Millions de \$ EU)					
Compte des transactions courantes	-153.4	-155.9	-134.6	-153.7	-206.0	-236.3
(hors transferts officiels)	-364.4	-372.0	-333.6	-350.2	-380.6	-397.9
Balance commerciale	-242.0	-284.5	-174.3	-197.6	-225.0	-249.9
Exportations, f.à.b.	52.9	57.7	57.5	73.0	78.3	81.1
<i>dont</i> : café	32.6	38.0	41.2	56.7	61.3	63.2
Importations, f.à.b.	-295.0	-342.2	-231.8	-270.6	-303.3	-331.0
<i>dont</i> : produits pétroliers	-58.4	-105.2	-62.0	-82.0	-95.6	-105.8
Services (net)	-145.6	-175.5	-235.1	-221.4	-227.2	-231.9
Revenu (net)	-5.9	-4.3	6.3	-7.3	-7.7	-9.2
Transferts courants (net)	240.1	308.3	268.6	272.6	253.8	254.6
<i>dont</i> : officiels (net)	211.0	216.0	199.0	196.5	174.6	161.6
Compte de capital	127.4	138.4	1227.1	143.3	150.3	161.3
<i>dont</i> : allégement initiative PPTE	39.4	39.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Remise de dettes			1057.1			
Autres transferts (don IADM)	0.0	0.0	51.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	84.6	175.7	-1127.3	12.2	42.6	61.3
Investissements directs	0.5	13.6	9.2	13.1	13.1	13.1
Autres investissements	84.1	162.1	-1136.4	-0.9	29.5	48.2
Avoirs	-45.0	-30.8	-54.3	-32.8	-28.8	-27.4
Engagements	129.1	33.0	-1082.2	31.9	58.3	75.6
Erreurs et omissions	-29.6	-72.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	29.0	85.4	-34.8	1.8	-13.1	-13.7
Financement (augmentation des avoirs = -)	-29.0	-85.4	34.8	-15.9	-2.1	-2.4
<i>dont</i> : variation nette des réserves officielles	-46.2	-89.3	34.8	-15.9	-2.1	-2.4
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	14.1	15.2	16.0
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
<i>Pour mémoire :</i>						
Solde des transactions courantes	-15.7	-14.2	-9.5	-10.6	-13.6	-14.7
Réserves officielles brutes						
En millions de \$ EU	177.3	266.6	231.8	247.7	249.8	252.1
En mois d'importations	3.9	6.6	5.5	5.0	4.5	4.0
Total de la dette extérieure	151	134	32	33	34	34
PIB nominal (millions de \$ EU)	975	1097	1417	1447	1516	1611

Sources : Autorités burundaises et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Burundi -- Indicateurs de la solidité du système bancaire, 2005–09

(En pourcentage, sauf indication contraire)

	Déc.-05	Déc.-06	Déc.-07	Déc.-08	Janv.-09	Fév.-09	Mars-09
Normes de fonds propres							
Fonds propres/actifs pondérés (ratio de solvabilité)	18.3	13.5	13.5	15.2	15.4	15.6	16.4
Fonds propres de base (de catégorie 1)/actifs pondérés 1	16.6	7.5	10.9	12.7	12.7	13.0	13.6
Qualité des actifs							
Prêts improductifs (% du total des prêts bruts consentis)	20.6	18.6	18.8	14.6	16.2	16.1	15.4
Provisions (% des prêts improductifs)	83.0	92.4	91.4	90.2	89.7	88.9	90.0
Prêts improductifs, nets des provisions (% des fonds propres)	20.4	7.5	7.4	7.4	7.9	8.1	6.9
Grosses positions à risque (% des fonds propres)	34.3	48.6	41.6	39.3	37.0	39.5	32.5
Taux de rentabilité							
Rendement des actifs	1.9	1.7	2.3	2.3	0.2	0.7	1.1
Rendement des fonds propres	14.1	17.5	26.4	29.7	2.5	7.0	10.5
Intérêts nets (en % des résultats bruts)	172.7	177.4	167.6	171.8	217.2	227.2	209.2
Coûts hors intérêts (en % du résultat brut)	193.6	188.9	156.6	155.8	140.8	169.6	192.0
Liquidité							
Actifs liquides (en % de la totalité des prêts consentis)	75.6	68.4	83.5	86.9	53.4	55.2	89.7
Actifs liquides (en % des engagements à court terme)	87.0	106.8	135.2	137.9	157.3	161.5	153.9

Sources : Autorités burundaises et estimations du FMI.

¹ La diminution tient à la révision de l'article 2 de la directive No 2/06 du 24 novembre 2006. Elle est liée au calcul des fonds propres de base, qui ne comprennent plus les provisions générales pour risques.

Tableau 8. Burundi – Calendrier des décaissements et revues (effectués et prévus) au titre de l'accord FRPC, 2008–11

Date	Décaissement (Millions de DTS)	Conditions
15 juillet 2008	6,6	Approbation par le Conseil d'administration
9 février 2009	6,6	Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à fin septembre 2008
13 juillet 2009	6,6	Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à fin mars 2009
15 janvier 2010	6,6	Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à fin septembre 2009
6 juillet 2010	6,6	Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à fin mars 2010
15 janvier 2011	6,6	Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à fin septembre 2010
6 juillet 2011	6,6	Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à fin mars 2011
Total des décaissements FRPC	46,2	

Burundi — Lettre d'intention

Bujumbura, le 26 juin 2009.

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Le Conseil d'Administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 7 juillet 2008 un accord triennal au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui au programme à moyen terme (du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011) pour poursuivre le processus de stabilisation macroéconomique, réduire la pauvreté, promouvoir les réformes structurelles et renforcer la gouvernance. Conformément à cet accord, le gouvernement burundais a effectué, avec une mission du FMI, la deuxième revue du programme. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 31 mars 2009, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre pour l'année 2009.
2. Sur le plan politique, le gouvernement burundais continue à déployer tous les efforts pour consolider le processus de paix sur la base de la mise en œuvre des accords signés entre le Burundi et les belligérants. En plus, le Gouvernement du Burundi s'attèle à la mise en place du dispositif nécessaire pour organiser les élections prévues en 2010.
3. Sur le plan économique et social, le gouvernement se félicite de l'état d'exécution satisfaisant du programme, malgré une situation internationale difficile marquée notamment par la crise financière internationale. En particulier, tous les critères de réalisation quantitatifs et structurels à fin mars 2009 ont été respectés.
4. Le gouvernement est résolu à poursuivre la mise en œuvre des politiques et mesures décrites dans le Cadre stratégique de Croissance de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Le Mémorandum de Politiques Economiques et Financières (MPEF), annexé à la présente lettre, complète ceux du 24 juin 2008 et du 8 janvier 2009.

5. Le gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cet effet. Les autorités du Burundi consulteront le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, et préalablement aux révisions des politiques figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière.

6. Le gouvernement du Burundi communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières. Le Burundi effectuera en outre avec le FMI des revues du programme appuyé par la FRPC tous les six mois. La troisième revue devra être achevée avec les services du FMI au plus tard en janvier 2010 et la quatrième revue est prévue pour juillet 2010 au plus tard.

7. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FRPC, le gouvernement sollicite la conclusion de la deuxième revue et le troisième décaissement de 6,6 millions de DTS au titre de la FRPC. Le gouvernement sollicite également 1) la modification des critères de réalisation de fin septembre pour tenir compte de l'impact de la crise financière mondiale ; et 2) la conversion de tous les critères de réalisation structurels en repères.

8. Comme par le passé, les autorités burundaises souhaitent rendre publics cette lettre, le MPEF et le Protocole d'Accord Technique (PAT) qui l'accompagnent, ainsi que les rapports des services du FMI sur la deuxième revue de la FRPC. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site Internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

Clotilde NIZIGAMA
Ministre des Finances

Gaspard SINDAYIGAYA
Gouverneur, Banque de la République du Burundi

Gabriel NTISEZERANA
Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF)
Protocole d'Accord Technique (PAT)

Burundi — Mémoire de Politiques Economiques et Financières

I. INTRODUCTION

1. Ce Mémoire de Politiques Economiques et Financières (MPEF) complète ceux du 24 juin 2008 et du 8 janvier 2009. Il fait le point de l'exécution du programme et actualise les perspectives à moyen terme et les politiques économiques et financières qui seront conduites en 2009 dans le cadre du programme couvrant la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2011. Les mesures et objectifs contenus dans ce MPEF sont compatibles avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) publié en septembre 2006 ainsi qu'avec les conclusions du rapport d'étape annuel de mise en œuvre du CSLP qui a été transmis en novembre 2008 au FMI et à la Banque Mondiale.

2. La politique économique continuera d'être guidée par les objectifs suivants : (1) ramener l'inflation à un taux d'un chiffre ; (2) améliorer la composition des dépenses publiques au profit des secteurs prioritaires, tout en préservant la viabilité budgétaire ; (3) renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et la bonne gouvernance ; et (4) renforcer les systèmes de contrôle interne de la banque centrale.

3. Compte tenu de la situation sécuritaire continue de s'améliorer, les objectifs macroéconomiques sont les suivants pour la période de la FRPC : 1) la croissance du PIB devrait s'élever en moyenne à 4% environ à moyen terme, au lieu d'une moyenne annuelle de 3,6 % en 2004–2007 ; 2) l'inflation ralentirait pour tomber à 6 % environ en 2011 ; et 3) les réserves officielles brutes se stabiliseraient aux alentours de l'équivalent de 4 mois d'importations.

II. EXECUTION DU PROGRAMME

4. L'évolution macroéconomique est restée dans l'ensemble conforme au programme, même si l'inflation a été plus forte que prévue. Pour l'année 2008, la croissance du PIB réel s'est accélérée à 4,5 %, en raison d'une bonne récolte de café. L'inflation s'est établie à 25,7%, comparé à un objectif de 14%, du fait de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires et du pétrole. Le déficit budgétaire global s'est établi à 4,6% du PIB, légèrement inférieur à l'objectif de 4,9% du PIB. La position extérieure du Burundi s'est nettement améliorée, comme en témoignent une hausse des réserves extérieures plus forte que prévue.

5. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin mars 2009 ont été largement respectés. Le plafond sur la masse salariale et celui sur la base monétaire sont aussi respectés. Par contre, l'indicateur sur l'accumulation d'arriérés intérieurs n'est pas respecté à cause du retard dans les décaissements des appuis budgétaires.

6. En étroite collaboration avec les partenaires au développement, le gouvernement poursuit résolument les réformes structurelles, notamment la promotion de la transparence et de la bonne gestion des finances publiques, la réforme du secteur financier, la réforme de la filière café, la réforme du secteur pétrolier et l'intégration régionale. En plus des réalisations contenues dans le précédent mémorandum du 8 janvier 2009, des progrès significatifs ont été réalisés en 2009 dans tous ces domaines.

7. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, le gouvernement a adopté en Conseil des Ministres la stratégie de gestion des finances publiques et son plan d'actions, ce qui donnera un nouvel élan à la réforme des finances publiques. La rationalisation des comptes de l'Etat se poursuit à un rythme soutenu, sans toutefois compromettre le bon fonctionnement des services concernés. Pour moderniser le système de fiscalité, le Parlement a aussi adopté une loi relative à la taxe sur valeur ajoutée (TVA) qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2009, en conformité avec les engagements pris dans le cadre de la Communauté Est Africaine. Pour renforcer le contrôle de la masse salariale, le Ministère des Finances a pris en charge la gestion de la paie (critère de réalisation à fin mars 2009). Par ailleurs, le gouvernement a aussi achevé le recensement des fonctionnaires civils et militaires et de la police. Il ressort du rapport que le statut de fonctionnaire de 1801 agents reste à valider. À la fin de cette validation, les agents fictifs, s'il en avait, seront éliminés de la paie.

8. Dans le domaine financier, la banque centrale continue de mettre en œuvre d'importantes mesures visant à renforcer son système de contrôles internes et de gestion des risques, suivant les recommandations du récent rapport d'évaluation des sauvegardes financières rédigé par les services du FMI. Dans ce cadre, un auditeur international a effectué des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours de l'année 2008.

9. Dans le domaine monétaire, le système des réserves obligatoires a été mis en conformité avec les bonnes pratiques, tandis que le système d'appels d'offres de liquidités a été réformé avec le déplafonnement des taux d'intérêt. Dans le domaine des changes, les «Directives pour la gestion des réserves de change» ont été adoptées et le Comité de gestion des réserves a été réactivé. La banque centrale a pris des mesures pour corriger les dysfonctionnements du marché des enchères en devises (MED), notamment par la suppression du cours plancher et l'annonce préalable du montant à adjuger. De plus, elle a lancé un MED symétrique permettant d'organiser des enchères de devises à l'achat également.

10. Dans le domaine de la supervision bancaire, la décision d'augmenter le capital minimum obligatoire des banques en 2009 a été publiée. L'auto-évaluation par la Banque Centrale de la conformité de son dispositif de supervision aux principes de Bâle a été achevée. Un plan d'actions pour la mise en œuvre des mesures correctrices a été élaboré, et la réorganisation du service de supervision bancaire a été menée à bien.

11. En ce qui concerne la réforme de la filière café, un pas important vient d'être franchi avec le décret portant création et statuts de l'Autorité de Régulation de la Filière Café du Burundi. Les appels d'offre pour la vente des stations de lavage du café ont été publiés le 5 juin 2009. En ce qui concerne la réforme du secteur pétrolier, le gouvernement a adopté en mai 2009 une ordonnance portant modalités de fixation mensuelle du prix à la pompe des produits pétroliers sur la base d'une étude de la Banque mondiale discutée avec tous les acteurs du secteur. Le gouvernement a aussi bénéficié d'une assistance technique du département des finances publiques du FMI sur l'utilisation des politiques fiscales et des dépenses publiques pour mieux protéger les pauvres dans le cadre d'un mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers.

III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2009

12. La crise financière internationale aura des effets négatifs sur l'économie du Burundi en 2009. La croissance du PIB devrait ralentir et tomber de 4,5 % en 2008 à environ 3,2 %, sous l'effet (1) d'une contraction de la demande d'exportations, (2) de la baisse des cours du café, et (3) de la baisse probable des envois de fonds de l'étranger et de l'investissement direct étranger. L'inflation de fin de période ralentirait à 9 %, du fait de la baisse des cours des produits de base; et les réserves officielles brutes devraient se situer à 5,5 mois d'importations.

A. Politique budgétaire

13. Malgré la crise financière internationale et ses répercussions sur les finances publiques, l'État mettra en œuvre toutes les politiques fiscales et de dépenses publiques telles que définies dans le MPEF du 8 janvier 2009. L'objectif primordial de la politique des dépenses en 2009 demeure l'amélioration sensible de la composition des dépenses en faveur des secteurs prioritaires, en vue d'accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

14. La crise financière internationale aura des répercussions sur les finances publiques. Elle pourrait réduire les recettes publiques d'environ 1,5 point de pourcentage du PIB. Pour atténuer l'impact de cette crise sur les pauvres, des dépenses d'urgence pour des filets de sécurité sociale ciblés (environ 1,5 % du PIB) pourront être exécutées si des aides budgétaires additionnelles sont obtenues. Ces dépenses serviront à financer des programmes de sécurité alimentaire et de cantines scolaires et des aides ciblées aux couches les plus vulnérables et aux agriculteurs.

15. En ce qui concerne la masse salariale de l'Etat, son ratio au PIB baissera moins que prévu sur le moyen terme, du fait d'une masse salariale plus élevée que prévue dans les secteurs prioritaires qui déterminent les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le ratio devrait donc rester en dessous de 11% vers la fin du programme en 2011.

16. Pour contenir la masse salariale, le gouvernement continuera de s'inspirer des conclusions du rapport (fait conjointement par la Banque Mondiale et le Gouvernement du Burundi) sur la revue des dépenses publiques et la responsabilité fiduciaire (PEMFAR). Avec l'achèvement des recensements des fonctionnaires et le transfert de la gestion de la paie au Ministère des Finances, le gouvernement procédera à l'audit de la paie pour s'assurer que la masse salariale telle que calculée repose bien sur des textes légaux et ne souffre d'aucun abus. Cet audit devra précéder l'exercice d'harmonisation des salaires. Pour augmenter les dépenses des secteurs prioritaires, le gouvernement va mettre en œuvre un plan de rationalisation des dépenses non prioritaires, conformément à la Stratégie de Gestion des Finances Publiques.

17. Pour appuyer la politique budgétaire, le gouvernement redynamisera son plan de trésorerie trimestrielle glissant, qui a été partiellement mis en œuvre (repère structurel à fin juin 2009). Les plans d'engagement et de trésorerie vont être harmonisés au début de chaque trimestre et présentés au Ministre des Finances pour approbation. Dans ce cadre, toutes les dépenses budgétaires devront être soumises à l'autorisation préalable du Ministre en charge des Finances et exécutées en tenant strictement compte des recettes disponibles. Une enveloppe mensuelle budgétaire pour chaque ministère doit être définie avec une hiérarchisation stricte des dépenses. Pour sauvegarder les dépenses prioritaires, le gouvernement identifiera a priori des dépenses non prioritaires qui ne seront pas autorisées en cas de baisse des recettes ou de financement.

B. Politique monétaire et de change

18. Le gouvernement entend poursuivre une politique monétaire prudente, laquelle est nécessaire pour fixer les attentes inflationnistes. Vu la tendance déflationniste qui s'observe, la banque centrale va assouplir sa politique monétaire. Cependant, jusqu'à ce que l'objectif d'un taux d'inflation à un chiffre soit atteint, la banque centrale fixera le taux de croissance de la masse monétaire au sens large en dessous du taux de croissance du PIB nominal.

19. Une meilleure coordination des politiques budgétaire et monétaire sera indispensable, en particulier pour coordonner les réponses aux effets de la crise financière internationale. À cet égard, les autorités de la banque centrale et du Ministère des Finances tiendront des rencontres mensuelles. De plus, le rôle du Comité de gestion de la trésorerie sera beaucoup plus redynamisé et sera chargé de la préparation de recommandations de politiques budgétaire et monétaire à adresser à la Banque Centrale et au Ministère des Finances.

20. La gestion active des réserves de change de la banque centrale et la stérilisation des opérations en devises se poursuivront dans le contexte d'un flottement du franc burundais, en vue d'atteindre l'objectif d'inflation. Avec l'assistance technique du FMI, la banque centrale continuera d'appliquer les recommandations des experts du FMI pour améliorer le fonctionnement du marché des changes. En particulier, la banque centrale va préparer et adopter une convention de place avec des règles déontologiques de bonne conduite pour les opérateurs de marché en consultation avec les banques commerciales. Elle initiera aussi une revue générale (annuelle) critique de tous les aspects de la gestion des réserves de change.

C. Réformes structurelles

21. En étroite collaboration avec les partenaires au développement, le gouvernement poursuivra les réformes structurelles en cours : la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance, la réforme du secteur financier, l'intégration régionale, la réforme de la filière café et la réforme du secteur pétrolier.

22. Le programme des réformes pour 2009 tel que présenté dans le MPEF du 8 janvier 2009 sera poursuivi. Dans le domaine des finances publiques, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre progressive de la nouvelle Loi Organique relative aux Finances Publiques ainsi que la Stratégie de Gestion des Finances Publiques et son plan d'actions, avec l'assistance des partenaires techniques et financiers notamment le FMI, la Banque Mondiale et l'Union Européenne (les ordonnances ministérielles relatives à la mise en œuvre de la Stratégie ont été déjà signées). De plus la rationalisation des comptes ministériels se poursuivra, dans le cadre de la mise en œuvre progressive du compte unique du Trésor.

23. Sur le plan financier, bien qu'il n'y ait aucun signe d'un risque systémique dû à la crise financière internationale, la banque centrale renforcera la supervision bancaire, à titre préventif. En particulier, la banque centrale poursuivra l'augmentation prévue du capital minimum obligatoire des banques à 5 milliards de Fbu et prendra des mesures appropriées à l'encontre des banques qui ne satisferont pas cette exigence. Par ailleurs, la banque centrale attend les recommandations finales de l'étude du secteur financier pour guider sa stratégie et plan d'actions de réforme du secteur financier.

24. Dans le domaine de l'intégration régionale, notamment la Communauté Est Africaine, une stratégie nationale et un plan d'actions, préparés avec l'assistance technique des partenaires au développement, seront adoptés très prochainement.

25. En ce qui concerne le secteur café, le processus de vente des stations de lavage sera poursuivi, suite à la création de l'autorité de régulation du secteur et la publication des appels d'offres y afférents.

26. Quant à la réforme du secteur pétrolier, le gouvernement poursuivra la mise en place d'un mécanisme semi-automatique d'ajustement des prix, en collaboration avec la Banque mondiale.

D. Financement extérieur

27. Le gouvernement veillera à ce que toutes ses obligations extérieures soient réglées à l'échéance. Le Ministère en charge des Finances élabore des rapports mensuels sur la situation de la dette publique qui donnent un aperçu détaillé des obligations à échoir. La publication régulière de ses rapports constitue un facteur de renforcement de la gestion de la dette du Burundi.

28. Le Burundi recherchera exclusivement des financements externes concessionnels ou des dons. Le gouvernement s'abstiendra de contracter des prêts externes non concessionnels et veillera à ce que tous les prêts contractés comportent un élément-don de 50 % au moins. Pour s'assurer que ce seuil de concessionnalité est respecté, le gouvernement veillera au respect de la disposition selon laquelle le Ministère en charge des Finances dispose du droit exclusif de négocier et de signer les emprunts extérieurs.

E. Assistance technique et coordination des partenaires au développement

29. Le Burundi a d'importants besoins en assistance technique. Les autorités entendent rester en étroite collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour renforcer les capacités administratives des institutions burundaises. L'assistance technique des partenaires au développement reste cruciale en matière de politique et d'administration fiscale, de gestion des dépenses publiques, de politiques monétaire et de change, de supervision bancaire et de statistiques économiques.

30. La coordination des partenaires au développement s'avère primordial, étant donné qu'ils financent une partie importante des dépenses budgétaires. Le gouvernement a intensifié ses efforts pour mettre en place un cadre institutionnel de coordination de l'aide, à savoir le Comité National de Coordination des Aides (CNCA). Cette initiative bénéficie du support financier des partenaires au développement. Le CNCA peut contribuer à :

- Organiser le travail entre le gouvernement et les partenaires au développement au niveau sectoriel, en s'appuyant sur un chef de file pour chaque secteur parmi les partenaires au développement. Une grande priorité doit être accordée à la création des groupes sectoriels, comme prévu dans l'organigramme du CNCA.
- Centraliser la coordination de l'aide dans une seule agence, ce qui facilitera la coordination et la prise de décisions au niveau du gouvernement.

- Suivre le décaissement de l'aide et l'exécution des projets, en étroite collaboration avec le Ministre en charge des Finances, pour s'assurer que le budget incorpore toute l'aide des partenaires au développement.

F. Suivi du programme

31. La mise en œuvre du programme continuera d'être suivie à l'aide de revues semestrielles, des critères de réalisation, des indicateurs de réalisation, et repères structurels comme le précise les tableaux 2 et 3. Les informations à communiquer au FMI, ainsi que les définitions des variables pertinentes sont énoncées dans le Protocole d'Accord Technique ci-joint. La mise en œuvre du programme, la réalisation des objectifs y afférents et l'observation des critères de réalisation seront examinées dans le cadre des revues semestrielles. Le gouvernement est en outre prêt à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui seraient nécessaires à la réussite du programme.

Tableau 1: Burundi: Critère de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FRPC, 2008
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2007		2008								
	Déc. Réal.	Mars Réal.	Prog.	Juin ¹ Prog. Ajusté	Réal.	Prog.	Sept. Prog. Ajusté	Réal.	Prog.	Déc. ¹ Prog. Ajusté	Réal.
Critères de réalisation											
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	67,5	59,3	67,4	55,7	53,1	15,9	-3,4	63,1	16,9	16,9	112,9
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	49,4	48,4	51,6	65,2	71,6	124,9	146,9	71,3	117,1	117,1	17,0
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	8,5	19,1	37,3	50,9	37,7	21,6	43,6	26,0	13,2	13,2	19,0
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0
Dettes extérieures à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ³	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0
Objectifs indicatifs											
Masse salariale de l'État (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	114,0	34,2	70,3		70,8	106,3		108,7	141,2		154,7
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs durant la période (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	0,0	0,5	0,0		2,8	0,0		3,3	0,0		2,3

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

Tableau 2. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FRPC, 2009
(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2008			2009						
	Déc.		Mars		Juin ¹		Sept.		Déc. ¹	
	Réal.	Prog.	Prog. ajusté	Réal.	Prog.	Prog. Rev.	Prog.	Prog. Rev.	Prog.	Prog. Rev.
Critères de réalisation										
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) ²	112,9	15,4	-34,4	87,9	10,4	35,0	11,0	40,0	21,6	69,0
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ²	17,0	126,7	185,9	33,6	146,8	122,6	155,4	127,4	147,2	90,2
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) ²	19,0	36,5	95,7	-4,7	46,9	46,9	61,2	61,2	0,0	21,7
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ³	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Objectifs indicatifs										
Masse salariale de l'État (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	154,7	38,9		31,4	86,7	91,8	141,7	155,8	180,4	192,2
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs durant la période (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile)	2,3	0,0		0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Base monétaire (plafond)	...	145,0		138,7	159,2	164,7	168,4	175,8	172,3	177,5

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

³ Critère continu.

Tableau 3. Burundi : Critères de réalisation et repères structurels pour 2009

Mesures	Type de condition et date	État d'avancement	Fondement macroéconomique
Gestion des finances publiques			
Reprise de la gestion de la paye par le Ministère en charge des finances via la prise en charge de la base de données y afférente.	Critère de réalisation (31 mars 2009)	Effectué	Une gestion efficiente de la masse salariale permettra de consacrer plus de ressources aux secteurs prioritaires. La gestion de la masse salariale sera renforcée en unifiant la gestion des données sur les traitements et en mettant fin au phénomène des fonctionnaires fantômes.
Fermer et transformer en sous-compte d'affectation spéciale du compte général du trésor les comptes extrabudgétaires objet de la lettre no. 540/4904/2008 du ministre en charge des finances du 12 novembre, 2008.	Repère structurel (30 septembre 2009)		La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficiente des finances publiques.
Fermer les comptes objet de la lettre no. 540/4768/2008 du ministre en charge des finances du 31 Octobre 2008.	Repère structurel (30 septembre 2009)		La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficiente des finances publiques.
Préparer et mettre en œuvre un plan de trésorerie trimestriel glissant.	Repère structurel (30 juin 2009)	Partiellement effectué. Le plan de trésorerie doit être aligné avec des engagements des dépenses.	Améliorer l'exécution du budget et assurer la coordination des politiques monétaire et budgétaire.
Administration des recettes et politique fiscale			
Introduction de la TVA et du Tarif Extérieur Commun.	Repère structurel (31 juillet 2009)		Recouvrer l'impôt d'une façon plus efficiente et compenser les pertes potentielles de recettes douanières dues à l'adhésion à la CAE.
Gouvernance			
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de FBu et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Repère structurel Continu	Effectué	Améliorer la gouvernance pour assurer la continuation des appuis budgétaires.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole d'accord technique fait état des accords sur le suivi de l'application du Programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du Fonds Monétaire International (FMI). Il fixe les définitions des variables du programme destinées au suivi de la mise en œuvre du programme et des obligations de communication du gouvernement du Burundi et de la Banque de la République du Burundi (BRB). Il définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. Objectifs quantitatifs du programme

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :
 - avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher) ;
 - avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ;
 - financement intérieur net de l'État (plafond) ;
 - arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond; critère continu) ;
 - encours de la dette extérieure à court terme (échéances inférieures à un an) de l'État et de la BRB (plafond; critère continu) ; et
 - nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen et à long termes contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond; critère continu).
3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :
 - Masse salariale de l'État (plafond) ;
 - Accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond).
 - Base monétaire (plafond)

Définitions et calculs

4. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et autres créances; et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS) . Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.
5. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre : (i) la base monétaire, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB, et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.
7. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la variation des encours :
 - i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi ; ii) du stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi, détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus par BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.
8. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure inscrit à l'échéancier et non payé, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles du service de la dette relevant de ce type d'accord mais qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.
9. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-dessous) contractés ou garantis par le gouvernement central, les collectivités locales ou la BRB assortis d'une échéance initiale d'un an ou plus d'un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue. Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure dans la décision n° 12274-(00/85) du 24 août 2000 du Conseil d'administration. Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalent à des passifs éventuels ou non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la détermination du degré de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 % ou plus. Les frais d'administration liés au prêt devront être aussi pris en compte pour déterminer l'élément don du prêt. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera

utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins que 15 ans ; 1 % de 15 à 19 ans ; 1,15 % de 20 à 29 ans ; et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du FMI ainsi que tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

10. **L'encours de la dette extérieure à court terme**, à échéance inférieure à un an, de l'administration centrale doit demeurer nul dans le cadre du programme. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure, adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.
11. La **masse salariale de l'État** est définie comme étant le total, sur base engagements, des traitements des agents permanents et contractuels de la fonction publique, la police nationale et les militaires, toutes indemnités et primes incluses.
12. **L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs** est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

13. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).
14. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 60 millions de dollars EU) pourra être utilisé pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la baisse à concurrence de 100% du montant d'excédent de financement au-delà de 60 millions de dollars EU.
15. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse, et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État seront ajustés à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 60 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme.

16. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-donateurs géré par la Banque Mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux) ; (ii) allègement de la dette sur les échéances inférieures à un an; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs, Les décaissements des donateurs sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

B. Informations à communiquer aux services du FMI

17. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront chaque mois, dans les six semaines suivant la fin du mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au département Afrique du FMI.

18. Les données **hebdomadaires** suivantes :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MED) ;
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Services des études),

19. Les données **mensuelles suivantes** avec un délai maximum de 6 semaines.

- Un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ;
- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger) ;
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études);
- les données sur le taux de change mensuel (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études) ;
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère chargé des finances) ;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (ministère chargé des finances) ;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (ministère chargé des finances) ;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice encours (ministère chargé des finances) ;
- le montant d'emprunts nouveaux contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur les conditions d'emprunt (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (ministère chargé des finances) ;
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les prêts et allègements de dette nouveaux accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (ministère chargé des finances) ; et

- la mise à jour sur l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

20. Les données **trimestrielles suivantes** avec un délai maximum de 6 semaines.

- rapports sur les états d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plan d'actions par service pour le mois suivant (comité de suivi de la réforme, BRB).

21. Le SP/REFES/Ministère chargé des finances et la BRB communiqueront également au département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURUNDI

Deuxième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de modification de critères de réalisation**Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Le 29 juin 2009

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance financière et technique fournie par le FMI et de l'évaluation des mesures de sauvegarde et le système de taux de change. L'encours des achats et des emprunts s'élevait à 51,39 millions de DTS (66,7 pour cent du quota) à fin mai 2009.
- **Relations avec la banque mondiale.** Présentation du programme et du portefeuille de la Banque mondiale
- **Relations avec la Banque africaine de développement.** Présentation des activités et du portefeuille de la BafD.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques. Les faiblesses des statistiques économiques constituent un obstacle à la surveillance.

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI	42
II.	Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2008-09	47
III.	Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement	48
IV.	Questions d'ordre statistique.....	49

0

APPENDICE I

BURUNDI

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 mai 2009)

I. **Statut** : pays membres du FMI depuis le 28 septembre 1963 Régime de l'article XIV

II. Compte des ressources générales	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	77,00	100,00
Avoirs au FMI en francs burundais	76,64	99,53
Position de réserve du FMI	0,36	0,47
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	13,70	100,00
Avoirs	0,04	0,31

IV Encours des achats et des prêts	Millions de DTS	% quote-part
Accords FRPC	51,39	66,74

V. Accords financiers les plus récents	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FRPC	7 juillet 2008	6 juillet 2011	46,20	13,20
FRPC	23 janvier 2004	22 janvier 2008	69,30	62,15
FRPC	13 nov.1991	12 nov. 1994	42,70	17,21

VI **Projections des paiements au FMI**^{1/}
(millions de DTS ; sur la base du montant actuel des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	Échéances futures				
	2009	2010	2011	2012	2013
Principal			1,43	5,01	6,73
Commissions/intérêts	0,30	0,32	0,32	0,30	0,27
Total	0,30	0,32	1,75	5,30	7,00

^{1/} Si un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaîtra dans cette section.

VII. **Évaluation des mesures de sauvegarde**

Selon une évaluation de la Banque de la République du Burundi (BRB) achevée en juin 2008, certaines sauvegardes ont été renforcées depuis l'évaluation précédente (par exemple, les audits externes ont été achevés dans les délais et les états financiers audités sont conformes aux IFRS et sont publiés). Toutefois, cette évaluation a recensé aussi des lacunes considérables en matière de contrôle et a recommandé un contrôle plus strict des décaissements intérieurs à l'État et ses créanciers, notamment en chargeant un auditeur extérieur d'examiner ces contrôles (mesures préalables à l'approbation de l'accord). Parmi les autres recommandations figurent la mise en place d'un système de surveillance de l'application des recommandations en matière d'audit et de sauvegardes, la poursuite des audits semestriels des décaissements à l'État et l'établissement de directives pour les investissements.

VIII. **Régime des changes**

Le Burundi applique un régime de flottement. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 25 juin 2009, le taux de change était de 1 220 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % au début de 2004 et levé au début de 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à la fin de 2005. En décembre 2006, le gouvernement a publié une nouvelle réglementation des changes qui a libéralisé le change pour les transactions courantes et supprimé une pratique de taux de change multiples.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962, mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de taux de change multiples tombant sous le coup de cet article. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2(a) de l'article VIII : le taux de change appliqué aux transactions de l'État peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique en outre certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI conformément à la décision 144-(52/51). Les autorités n'ont pas demandé l'approbation des pratiques de taux de change multiples et les services du FMI ne l'ont pas recommandée.

IX. **Consultations au titre de l'article IV**

Conformément à la décision n° 12794-(02/76), telle que modifiée par la décision n° 12854-(02/96), les consultations au titre de l'article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24 mois. Les consultations de 2008 au titre de l'article IV ont été achevées le 7 juillet 2008 par le Conseil d'administration (Rapport du FMI n 08/282), qui a examiné en même temps la demande d'un nouvel accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

En concluant les consultations de 2008 au titre de l'article IV, les administrateurs ont noté les progrès réalisés par le Burundi dans la mise en œuvre de son premier programme appuyé par la FRPC dans un environnement difficile, car le pays sort d'un conflit. Ils sont convenus que pour assurer la viabilité des finances publiques, compte tenu de la lourde charge de la dette, il faudra élargir l'assiette des recettes et améliorer la composition des dépenses tout en finançant le budget à l'aide de dons et de ressources extérieures très concessionnelles. Reconnaissant l'accélération récente de l'inflation, qui résulte de la montée des prix internationaux de l'alimentation et du pétrole, les administrateurs ont encouragé les autorités monétaires à ancrer les anticipations inflationnistes et à limiter les effets secondaires de l'évolution défavorable de ces prix. Ils jugent nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur du café, et notent avec satisfaction l'adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est.

X. Assistance technique

Jun 2009	Mission multithèmes du Département des marchés monétaires et de capitaux
Avril 2009	Mission du Département des finances publiques sur l'application de la loi organique relative au budget
Mars 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les opérations monétaires
Mars 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les opérations de change
Mars 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur l'audit interne
Mars 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la gestion des réserves
Février 2009	Mission AFRITAC sur la régulation et la supervision bancaire
Février 2009	Mission du Département des finances publiques sur la politique d'établissement des prix des combustibles et la protection sociale
Janvier 2009	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur l'évaluation du secteur financier
Décembre 2008	Mission AFRITAC sur l'administration des opérations budgétaires
Décembre 2008	Mission multithèmes du Département des marchés monétaires et de capitaux
Décembre 2008	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur l'audit interne
Août 2008	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les réformes en matière d'organisation, de ressources humaines et de communication
Juillet 2008	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les opérations de change
Juin 2008	Mission AFRITAC sur la régulation et la supervision bancaire
Mai 2008	Mission du Département des finances publiques pour l'installation d'un conseiller résident en gestion des finances publiques
Janvier 2008	Mission d'évaluation des sauvegardes du Département financier
Décembre 2007	Mission AFRITAC sur les statistiques des comptes nationaux et l'indice des prix à la consommation
Nov./ Décembre 2007	Mission de statistiques monétaires et financières du Département des statistiques
Novembre 2007	Mission d'AFRITAC en matière de renforcement des capacités de la supervision bancaire
Novembre 2007	Mission du Département des finances publiques en fiscalité
Novembre 2007	Mission de statistiques monétaires du Département des statistiques
Septembre 2007	Mission multithèmes du Département des marchés monétaires et de capitaux
Septembre 2007	Mission AFRITAC en administration des recettes fiscales
Septembre 2007	Mission AFRITAC de renforcement des capacités de la banque centrale
Septembre 2007	Mission du Département des finances publiques en gestion des finances publiques
Juillet 2007	Mission AFRITAC de GFP pour le contrôle de la solde
Juin 2007	Mission AFRITAC de GFP pour le fonctionnement et le contrôle du Trésor
Juin 2007	Mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux
Juin 2007	Mission AFRITAC de renforcement des capacités de gestion de la dette
Mars 2007	Expert résident du Département des finances publiques en comptabilité publique
Décembre 2006	Mission du Département des finances publiques sur la gestion des dépenses publiques
Novembre 2006	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la supervision bancaire
Septembre 2006	Mission du Département des finances publiques sur l'administration de la fiscalité douanière
Avril 2006	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la gestion des réserves de change
Mars 2006	Mission du Département des statistiques chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
Mars 2006	Mission conjointe au titre de l'article VIII du Département des marchés monétaires et de capitaux et du Département juridique
Janvier 2006	Mission du Département juridique chargée de l'élaboration du projet de loi sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
Janvier 2006	Mission concernant les opérations monétaires et de change et le contrôle bancaire

XI. Mise en œuvre de l'initiative en faveur des PPTE

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Renforcé
Date d'arrivée au point de décision	Août 2005
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) ^{1/}	832,6
dont : aide du FMI (millions de dollars EU)	27,87
(équivalent en millions de DTS)	19,28
Date d'arrivée au point d'achèvement	Janvier 2009
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	19,28
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	--19,02
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts ^{2/}	--3,07
Total des décaissements	22,35

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision, mais qui n'a pas été décaissé pendant l'intervalle.

XII. Représentant résident

Un représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Israel de la Piedra était le représentant résident du FMI au Burundi entre mai 2007 et mai 2009.

APPENDICE II

BURUNDI

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI, 2008–10

Titre	Produits	Dates provisoires de la mission	Date de fourniture attendue
A. Information mutuelle sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque	1. Gestion des finances publiques et Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR)	Juillet 2008	Août 2008
	2. Revue des dépenses publiques	9 septembre	Avril 2010
	3. ERSG2 (Soutien budgétaire)	17-28 mars (évaluation)	Août 2008
	4. ERSG3 (Soutien budgétaire)	8 sept., 8 déc. (identification)	Août 2009
		Mars - 9 avril (pré-évaluation) 9 juin (évaluation)	
	5. ERSG4 (Soutien budgétaire)	9 sept. - 9 nov. (identification)	
Programme de travail du FMI	6. Mémoire économique (CEM)	9 juillet (mission principale)	Mars-mai 2010
	1. Consultations au titre de l'article IV, négociations d'un nouvel accord FRPC	30 avril - 14 mai et 25-31 mai 2008	Juillet 2008
	2. Première revue FRPC	Novembre 2008	Janvier 2009
	3. Deuxième revue FRPC	Mai 2009	Juillet 2009
	4. Troisième revue FRPC	Novembre 2009	Janvier 2010
	5. Quatrième revue FRPC	Mai 2010	Juillet 2010
B. Demandes de participation au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque	1. Note de politique sur le secteur pétrolier intérieur		Décembre 2008 (Rapport d'information détaillé) et mai 2009 (Rapport de synthèse)
Demande de la Banque au FMI	1. Étude du désalignement du taux de change et de la compétitivité		Juillet 2008
	2. Étude des sources de l'inflation au Burundi		Décembre 2009
C. Accord sur les produits et missions conjoints			
Produits conjoints	PESF		Décembre 2008
	AVD		Décembre 2008
	Note conjointe sur le Rapport d'étape annuel		Décembre 2008
	Documents PPTE		Décembre 2008

APPENDICE III

BURUNDI

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

(au 26 mai 2009)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) depuis la fondation de celui-ci en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAfD dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAfD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et créé une facilité, le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine avec environ 100 millions de DTS en fonds de la BAfD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule de partage du fardeau triple entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAfD ont avalisé une proposition d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE.

Le 21 avril 2009, au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAfD) a établi la part d'allègement de la dette de la BAfD à un montant équivalent à 150 000 000 dollars EU en valeur actuelle nette (VAN) à la fin de 2004. Le Conseil d'administration a en outre considéré que le Burundi avait satisfait aux conditions donnant droit à un allègement de la dette au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à concurrence de 15,38 millions de dollars EU (10,48 millions d'UA) en termes nominaux.

Le tableau suivant offre une synthèse des opérations en cours ou prévues de la BAfD au Burundi :

Secteur	Objet	Statut	Montant (millions d'UA)
Aménagement rural	Aménagement des bassins versants	en cours	9,00
Adduction d'eau et assainissement	Projet de remise en état et d'extension	en cours	12,00
Énergie	Projet de remise en état et d'extension	en cours	7,30
Social	Projet multisectoriel de réinsertion	en cours	9,80
Transport	Projet routier Kirundo-Gasenye	en cours	14,90
Gestion publique	Projet de renforcement des capacités institutionnelles	en cours	2,10
Gestion publique	Programme d'appui aux structures de gouvernance	en cours	1,50
Gestion publique	Programme d'appui aux réformes économiques (PARE II)	en cours	14,00
Gestion publique	Complément au Programme d'appui aux réformes économiques (PARE II)	en projet	10,00
Aménagement rural	International : Aménagement rural au Bugesera	en projet	15,00
Transport	Projet routier Gitega-Ngozi	en projet	33,84
Transport	International : Projet routier Mugina-Bujumbura-Ruhwa-Ntendezi-Gisenye	en cours	49,50
Création d'emplois	Revêtement des routes à Ngozi, infrastructures scolaires et aménagement des bassins versants	en cours	10,00
Énergie	International : interconnexion NBI-NELSAP	en cours	15,00
	Total		203,94

APPENDICE IV

BURUNDI
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE**I. ÉVALUATION DE LA FIABILITE DES DONNEES AUX FINS DE LA SURVEILLANCE*****Considérations générales***

La fourniture des données présente de sérieuses lacunes et ne permet pas d'assurer une surveillance effective. De fortes carences affectent les statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et de la balance des paiements. Des missions du Département des statistiques (STA) ont constaté que les sous-effectifs, le manque de ressources financières et de matériel handicapent la production et la diffusion des statistiques macroéconomiques. La coordination entre les institutions responsables de l'établissement des statistiques est insuffisante. Le Burundi pourrait tirer profit d'une participation à la norme générale de diffusion des données, qui fournirait un cadre pour l'amélioration de ses statistiques macroéconomiques et de la coordination entre les institutions chargées d'établir les données.

Comptes nationaux

De graves déficiences des données du secteur réel nuisent à l'analyse et à la gestion économique. Les comptes nationaux ne sont pas établis régulièrement. Les données source sur l'agriculture, l'activité la plus importante, sont insuffisantes. L'Institut des statistiques (ISTEEBU) responsable de l'établissement des statistiques économiques et des comptes nationaux dispose de faibles capacités. Depuis 1998, le Burundi communique des estimations annuelles des comptes nationaux au FMI avec environ trois mois de décalage, calculées à partir d'un modèle de projection macroéconomique maintenu par le Ministère de la Planification et de la Reconstruction. L'ISTEEBU a récemment mis au point, avec l'aide d'AFRISTAT, des comptes nationaux provisoires pour 2005, la nouvelle année de base. C'est un effort important, car les données des comptes nationaux ont été établies pour la dernière fois en 1998.

Indices des prix

L'indice des prix à la consommation (IPC) est établi mensuellement. Ses données sont désormais recueillies dans les provinces ainsi que la capitale, Bujumbura. Les coefficients de pondération, qui sont fondés sur une enquête de 1991 sur les dépenses des ménages, sont en cours de révision. Il n'existe pas d'indices des prix à la production.

Statistiques du marché de l'emploi

Les données sur l'emploi ne sont pas à jour.

Statistiques des finances publiques

Le gouvernement établit les statistiques au budget de l'administration centrale au moyen de données source fournies par le Ministère de l'économie, des finances et de la coopération au développement (MEFD). Jusqu'il y a peu, les ministères ne tenaient que rarement des registres informatisés, et il était donc impossible d'établir des soldes et autres vérifications comptables. On ne dispose que de peu d'informations sur les unités extrabudgétaires. L'absence d'informations détaillées sur les recettes et les dépenses réduit la transparence des comptes publics. L'enregistrement des arriérés de la dette extérieure et des dépenses courantes financées sur dons extérieurs présente aussi des problèmes, ce qui entraîne de graves discordances entre le solde des recettes et des dépenses et les estimations de financement. Avec l'assistance de la Banque mondiale et du Département des finances publiques du FMI, un système informatique amélioré de gestion des finances publiques produisant, entre autres, les états trimestriels standard d'exécution budgétaire a été mis en place en 2005 et est à présent opérationnel. Le Département des statistiques a fourni une formation en matière de statistiques de finances publiques (SFP) aux responsables de l'Institut multilatéral d'Afrique et de l'INS. En dépit de ces initiatives, les autorités continuent à fournir les données résumées sur les transactions de statistiques de finances publiques destinées à être publiées dans les *Statistiques financières internationales* quatre mois après le mois de référence. La couverture des données, leur périodicité, les techniques statistiques employées et les délais de diffusion des SFP restent à améliorer, conformément au cadre établi par le *Manuel de statistiques de finances publiques 2001*.

Statistiques monétaires

Du 22 novembre au 4 décembre 2007 une mission d'assistance technique du Département des statistiques a aidé la Banque de la République du Burundi (BRB) à améliorer ses statistiques monétaires et financières. En conséquence, les statistiques monétaires établies par la BRB suivent dans une large mesure la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, ce qui devrait faciliter l'harmonisation des statistiques monétaires du Burundi avec celles des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. La BRB a achevé la migration aux formulaires standardisés de déclaration aux fins de la soumission de ses statistiques monétaires au FMI, et celles-ci ont été publiées dans le numéro de juillet 2008 du *Supplément de statistiques monétaires et financières* de *IFS*. Avec l'appui de la mission de 2007, la BRB a établi un agrégat monétaire au sens large (M3) qui inclut les dépôts en devises.

Balance des paiements

Les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Les statistiques du commerce de marchandises sont calculées à partir des données des douanes. Des ajustements de couverture sont appliqués aux données douanières pour rendre compte des importations d'électricité et des importations non déclarées (5 %) et pour les exportations de café et de thé. Les données source des transports proviennent d'une enquête annuelle auprès des transporteurs. La composante « voyages » est établie à partir d'une enquête auprès des hôtels complétée par les données déclarées par les banques. Les données sur les autres services sont collectées principalement à partir des états mensuels de règlement bancaires. Les estimations de revenus sont calculées presque exclusivement à partir de ces états. Pour les services comme pour les revenus, l'exactitude des données source n'est pas évaluée systématiquement par rapport aux autres sources statistiques. Les données sur les transferts courants et en capital, de même que celles sur les comptes d'opérations financières, sont incomplètes; la BRB devra prendre des mesures supplémentaires pour améliorer leur qualité et leur fiabilité. Les données de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont publiées dans *International Finance Statistics* et l'*Annuaire de la balance des paiements* jusqu'en 2007.

Burundi : Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(au 15 juin 2009)

	Date de l'observation la plus récente	Date de réception des données	Périodicité de l'établissement des données ⁷	Périodicité de la communication des données ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	En cours	En cours	Q	M	M
Réserves internationales (actifs et passifs) des autorités monétaires ¹	Mars 2009	Mai 2009	M	M	M
Monnaie centrale	Mars 2009	Mai 2009	M	M	M
Masse monétaire au sens large	Mars 2009	Mai 2009	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Mars 2009	Mai 2009	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Mars 2009	Mai 2009	M	M	M
Taux d'intérêt ²	Mars 2009	Mai 2009	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Mars 2009	Mai 2009	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ — administration centrale	Mars 2009	Mai 2009	T	T	T
Encours de la dette publique contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	Déc. 2008	Mai 2009	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	Déc. 2008	Mai 2009	M	M	M
PIB/PNB	Déc. 2008	Mai 2009	A	A	A
Dette extérieure brute	Déc. 2008	Mai 2009	M	M	A
Position extérieure globale ⁶	Déc. 2008	Mai 2009	A	A	A

¹Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivées.

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Inclut les positions extérieures brutes à l'actif et au passif financier vis-à-vis des non-résidents.

⁷Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).

**Déclaration de M. Itam
sur le Burundi
13 juillet 2009**

I. INTRODUCTION

1. Les autorités burundaises que je représente ont appliqué avec assiduité des politiques macroéconomiques prudentes et intensifié les réformes structurelles dans un contexte marqué par une situation extérieure difficile et les efforts de reconstruction post- conflit. Pour ces raisons, elles ont toujours bon espoir de pouvoir inverser à moyen terme les répercussions des chocs extérieurs sur la croissance et la balance des paiements à mesure que les politiques voulues seront appliquées et que la situation extérieure s'améliorera. Cependant, elles estiment comme les services du FMI que, sous l'effet conjugué de la dégradation de l'environnement extérieur et de la dépendance du Burundi à l'égard des exportations de café pour ses recettes en devises, des risques considérables pèsent (dans la queue de la distribution) sur les perspectives de la balance des paiements du pays. A ce sujet, elles apprécient le soutien et l'engagement constructif du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, ainsi que de la communauté des bailleurs de fonds, et remercient les services du FMI pour les conseils sincères et le dialogue franc dont elles ont pu bénéficier pendant le programme. Ce soutien et ce dialogue ont apporté une contribution inestimable aux efforts qu'elles déploient pour maintenir le rythme de la croissance et réagir aux problèmes soulevés par le contexte intérieur et extérieur.

2. La persévérance avec laquelle les autorités consolident la paix et la stabilité macroéconomique a renforcé la mise en œuvre du programme économique appuyé par le FRPC. À cet égard, les critères de réalisation quantitatifs et structurels prévus pour la fin de mars 2009 ont tous été observés, sauf la cible fixée pour les arriérés intérieurs cumulés qui n'a pu être atteinte à cause de retards dans le décaissement de l'aide budgétaire. Les progrès réalisés dans l'exécution du programme de réformes ont été impressionnants et les réformes structurelles sont bien engagées. Compte tenu des excellents résultats obtenus dans le cadre du programme, les autorités demandent l'appui des administrateurs pour l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FRPC, le troisième décaissement, la modification des critères de réalisation prévus pour la fin de septembre et la conversion en repères de tous les critères de réalisation structurels.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

3. Les vigoureux résultats macroéconomiques que le Burundi enregistre sans interruption depuis 2006 grâce à des réformes économiques approfondies, de bonnes campagnes de la filière café et une augmentation des projets d'investissement financés par les bailleurs de fonds, sont maintenant menacés par les répercussions de la crise économique mondiale. La croissance du PIB réel, estimée à 4,5 % in 2008 sur la base de l'excellente performance des principaux secteurs économiques, s'établit en 2009, d'après les projections actuelles, à 3,2 % à cause d'un grave choc extérieur sur les exportations de café du Burundi, ainsi que d'une baisse des transferts privés et de l'investissement direct étranger. En ce qui concerne le secteur extérieur, le recul des cours du café, des transferts et de l'IDE sera

largement neutralisé par celui des cours mondiaux des denrées alimentaires et des carburants. Selon les prévisions, la balance globale des paiements accusera un déficit faible qui se traduira par une légère diminution des réserves officielles (elles continueront cependant de dépasser cinq mois de couverture des importations).

4. La dégradation des résultats budgétaires en 2008/09 illustre les difficultés auxquelles le pays fait face. Les estimations font état d'une stagnation du ratio recettes/PIB, qui fait passer le déficit budgétaire de 3 à 4,3 % du PIB malgré les efforts déployés par les autorités pour élargir la base d'imposition, appliquer des réformes structurelles et renforcer l'administration fiscale et douanière. Afin de soutenir le redressement de l'économie, les autorités sont résolues à accroître les grandes catégories de dépenses courantes et de développement. Cependant, elles estiment, comme les services du FMI, que l'insuffisance de recettes risque d'influer sur l'exécution globale de la loi de finances. À cet effet, elles se sont ralliées à l'idée d'un modeste financement intérieur net, conjugué à un assouplissement de la politique monétaire.

5. Le cadre monétaire continue d'être guidé par l'objectif de stabilisation des prix, tout en réservant une place suffisante à la croissance. La politique monétaire de la banque centrale comporte un dosage d'instruments permettant de gérer la liquidité. En conséquence, la monnaie centrale a continué d'augmenter comme prévu et le système bancaire de répondre à la demande de crédit du secteur privé. L'inflation, qui s'était légèrement accélérée en 2008 à cause de la flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires et des carburants, devrait normalement ralentir du fait de la baisse des cours mondiaux et de l'application soutenue de politiques budgétaire et monétaire prudentes.

6. Le système financier du pays continue de bien résister à la crise financière mondiale, du fait principalement que le volume de ses engagements est limité et que les banques sont bien capitalisées et bien contrôlées. Cette résistance a été confirmée par la récente mission PESF de la Banque et du FMI, qui n'a détecté aucun signe manifeste de difficultés systémiques imminentes. Cependant, des risques importants imputables aux effets de la crise économique pèsent sur le système bancaire. C'est pourquoi les autorités restent vigilantes et prêtes à prendre les mesures nécessaires pour en préserver la stabilité.

III. RÉACTION DES AUTORITÉS

7. Sur le front budgétaire, si elles ont opté pour une faible relance afin de réduire au minimum les effets négatifs de l'actuel ralentissement de l'économie, les autorités demeurent déterminées à appliquer un cadre macroéconomique à court et à moyen terme qui vise à replacer la croissance sur sa trajectoire antérieure. Elles ont l'intention de consolider le ratio dépenses courantes/pourcentage du PIB, tout en augmentant les dépenses prioritaires conformément à la SRP du pays. L'objectif serait d'élargir l'accès aux services sociaux de base (santé et éducation en particulier), ainsi qu'aux services d'utilité publique comme l'eau, l'électricité et les routes dans les zones rurales. Elles continueront de suivre une politique budgétaire prudente à moyen terme, dont l'objet est de contenir le financement intérieur

générateur d'endettement dans les limites du programme, tout en prévoyant un espace budgétaire pour accroître les investissements dans l'agriculture et les grands groupes d'OMD.

8. Afin d'atteindre ces objectifs, les autorités ont l'intention, pendant l'actuel exercice, d'augmenter légèrement les dépenses budgétaires, en particulier celles se rapportant aux grands groupes d'OMD conformément à leur SRP, dont le financement est assuré par des ressources PPTE et IADM. Pour maintenir les dépenses aux niveaux prévus dans la loi de finances et pour stimuler celles qui financent les programmes sociaux ou d'infrastructures ou qui accroissent directement la productivité agricole, elles feront passer, à court terme, le financement intérieur net de zéro à 0,7 % du PIB. Elles demeurent résolues à prendre d'autres mesures budgétaires pour soutenir la reprise et appliquer leur politique de lutte contre la pauvreté. Tout en veillant à ce que la relance budgétaire soit adéquate compte tenu du faible niveau de la dette publique après l'allègement PPTE et IADM, elles sont conscientes du fardeau potentiel de la dette du pays. À cet égard, elles restent également déterminées à maintenir la viabilité de la dette en appliquant des réformes budgétaires qui prévoient notamment des actions résolues en vue d'élargir la base des recettes, une mobilisation plus forte des ressources concessionnelles et une meilleure gestion des dépenses.

9. Pour que le budget soit crédible et la dépense publique plus efficace, les autorités ont réaffirmé leur détermination à renforcer la gestion des dépenses publiques. Elles sont résolues à améliorer la gestion de la dette extérieure après la réalisation du point d'achèvement PPTE et l'allègement IADM. Pour empêcher le retour des problèmes d'endettement extérieur, elles s'emploieront à obtenir des dons et des emprunts concessionnels. Elles font leur recommandation des services du FMI de réaménager le cadre de dépenses à moyen terme afin de pouvoir procéder à une planification stratégique et de faire cadrer les allocations de crédits budgétaires avec les objectifs de la SRP.

10. Les autorités sont convaincues, opinion que partagent les services du FMI, qu'une campagne de mobilisation des recettes intérieures améliorerait l'actuel effort déployé dans le domaine des recettes (18 % du PIB). Pour ce faire, il faudrait élargir la base d'imposition, renforcer les contrôles budgétaires et réduire les exonérations fiscales discrétionnaires. Les autorités continueront de mettre en œuvre le programme de modernisation de l'administration des recettes fiscales. Le parlement a adopté une législation de la TVA conforme à celle des autres membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et les autorités ont mis en place le tarif extérieur commun de la Communauté. L'amélioration du civisme fiscal, le recouvrement des arriérés d'impôts et l'élimination progressive de la suspension temporaire des prélèvements fiscaux sur les produits pétroliers sont également d'autres objectifs à atteindre.

11. Ces mesures budgétaires bénéficieront en outre de l'assouplissement de la politique monétaire. Pour parvenir à l'objectif visant à ancrer sa politique monétaire sur une inflation faible et stable, la banque centrale continuera de stimuler ses opérations d'open-market, d'appliquer une politique de change flexible, d'avoir fortement recours aux ventes de devises pour stériliser la liquidité et d'améliorer la prévision de la liquidité. Les autorités réaffirment leur détermination à utiliser le ciblage de la croissance de la monnaie centrale comme cadre

d'action pour contenir l'inflation. La politique monétaire aidera en outre à maintenir à moyen terme le crédit au secteur privé à son niveau actuel. Les autorités se sont engagées à coordonner davantage leurs politiques budgétaire et monétaire afin de pouvoir soutenir la reprise tout en atteignant parallèlement l'objectif d'une inflation inférieure à 10 %. À cet effet, la coordination de ces politiques visera à améliorer la prévision de la liquidité de la banque centrale et l'absorption des dépenses financées par l'aide.

12. Les autorités ont accompli des progrès impressionnants dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Ce programme prévoit de réformer le secteur financier, de privatiser ceux du café et du pétrole et de responsabiliser davantage le secteur public. Pour accélérer la réforme de la gestion des finances publiques, le cabinet adopté une stratégie et un plan d'action pour la GFP et activé la rationalisation des comptes bancaires publics. La banque centrale continuera de renforcer son système de contrôle interne et de gestion des risques et d'aligner ses opérations d'open-market sur les techniques les plus performantes. Elle continuera aussi de mettre en œuvre la stratégie de réforme du secteur financier avec le concours du FMI et de la Banque. Dans ce contexte, les autorités apprécient également l'aide des partenaires du développement.

13. Les autorités restent déterminées à maintenir un contexte macroéconomique stable, créant les conditions d'une croissance généralisée durable et d'une réduction de la pauvreté, et à appliquer assidument le programme de réformes structurelles. L'une des priorités est toujours de créer des emplois à l'aide d'investissements publics massifs en infrastructures et d'une réforme du climat des affaires. La libéralisation des échanges sous les auspices de la CAE devrait normalement faciliter la diversification économique et intensifier la concurrence. Nonobstant le ferme engagement d'approfondir les réformes structurelles et le cadre d'action puissant prévu à cet effet, ainsi que des perspectives macroéconomiques à moyen terme positives, les autorités estiment, comme les services du FMI dans leur évaluation, que le pays va faire face à un certain nombre de problèmes économiques, politiques, sociaux, sécuritaires et de nature exogène.

IV. CONCLUSION

14. L'économie burundaise n'a pas échappé à l'impact de la crise mondiale. Compte tenu parallèlement de l'environnement intérieur difficile, les risques pesant sur l'économie et le programme se sont accrus. Néanmoins, les autorités sont déterminées à appliquer les politiques structurelles et de stabilisation qui conviennent. À court terme, elles s'emploieront résolument à maintenir la stabilité macroéconomique, à mobiliser davantage de ressources intérieures, à promouvoir une croissance favorable aux pauvres, à augmenter les investissements dans l'agriculture et les grands groupes d'OMD et à appliquer l'accord de partage du pouvoir afin de consolider le processus de paix. Leur attachement au programme FRPC ne faiblit pas et les résultats du programme à la fin de mars 2009 ont été impressionnants. Pour cette raison, elles demandent que soit achevée la deuxième revue au titre de l'accord FRPC et qu'il soit procédé au troisième décaissement.

15. Les autorités ont le ferme espoir que, dans l'avenir, elles pourront, grâce à un engagement continu avec le FMI et au concours des partenaires du développement, atténuer les répercussions de la crise mondiale et atteindre leurs objectifs de développement. En outre, elles pourront ainsi bénéficier d'un bon point de départ pour réaliser certains des OMD très importants et consolider le processus de paix.